

# MIGRATIONS

Juillet 2008

## Droits des migrants Numéro spécial

*Également :*

Après le passage du  
cyclone au Myanmar

Les troubles internes  
en Afrique du Sud



OIM Organisation internationale pour les migrations



**Rédacteur en chef**  
Jean-Philippe Chauzy

**Rédacteurs**  
Christopher Lom  
Jemini Pandya  
Niurka Piñeiro

**Mise en page**  
Harvy Gadia

**Photo de couverture**  
Fédération internationale des  
Sociétés de la Croix-Rouge et  
du Croissant-Rouge (IFRC)

**Traduction**  
Olivier Decombat

**Migrations** est publié tous  
les six mois en anglais,  
français et espagnol. Pour  
tout renseignement et toute  
correspondance, s'adresser à :

**Organisation internationale  
pour les migrations (OIM)**  
C.P. 71  
CH Genève 19  
Suisse  
Tel: +41 22 717 91 11  
Fax: + 22 798 61 50  
E-mail: info@iom.int

**Migrations** est disponible  
sur l'Internet :

<http://www.iom.int>

L'OIM croit fermement que  
les migrations organisées,  
s'effectuant dans des  
conditions décentes,  
profitent à la fois aux  
migrants et à la société tout  
entière. En tant qu'organisme  
intergouvernemental,  
l'OIM collabore avec ses  
partenaires au sein de la  
communauté internationale  
afin de résoudre les  
problèmes pratiques de la  
migration ; de mieux faire  
comprendre les questions de  
migration ; d'encourager le  
développement économique  
et social grâce à la migration ;  
et de promouvoir le respect  
effectif de la dignité humaine  
et le bien-être des migrants.

## EDITORIAL



**3** Les droits humains des migrants  
– une responsabilité partagée

**4** L'OIM envoie de l'aide médicale et abris  
d'urgence aux survivants du cyclone Nargis

**7** Des migrants apeurés endurent les violences  
anti-étrangers en Afrique du Sud

**9** Les migrants irréguliers en situation d'échec  
souhaitent quitter la Libye dans la dignité

**12** Faire du retour un succès  
– Histoires de migrants

**13** Perdus en mer  
– Qui s'occupe des migrants en péril ?

**16** Tout est bien qui finit bien : le récit d'un mineur  
non accompagné de retour au Salvador

**18** Quand le secours n'est pas une fin en soi  
– la réinsertion à long terme d'enfants  
ghanéens victime de la traite

**21** Mariages avec des étrangers : Amour et argent  
en Asie- Femmes vietnamiennes en Corée

**24** Le Cambodge suspend les mariages  
avec des étrangers

**26** Laisser les migrants s'exprimer par la voie politique

**28** À la recherche de solutions aux problèmes  
fonciers et de propriétés au Timor-Leste

**31** Paix et reconstruction à Aceh : trois ans après

**34** Politique migratoire mexicaine :  
une nouvelle vision

**36** Exode et afflux de cerveaux – L'approche  
sud-africaine à la crise des soins de santé

**38** L'expérience d'un expatrié profite  
au paysage urbain sénégalais



# Les droits humains des migrants – une responsabilité partagée

Par Richard Perruchoud, Directeur, Département du droit international de la migration et des affaires juridiques, OIM Genève

Les contributions positives qu'apportent les migrations et les migrants au développement des pays d'origine et de destination sont bien connues, voire complètement reconnues. Cependant, elles sont sans aucun doute liées au respect des droits humains de tous les migrants quel que soit leur statut juridique; un respect qui s'applique à toutes les étapes du processus migratoire.

La communauté internationale est de plus en plus consciente du besoin d'adopter une approche holistique de la migration – une approche qui va au-delà d'une simple analyse économique ou de sécurité et qui prend aussi en compte les aspects sociaux et culturels de ce phénomène mondial. Les droits humains des migrants sont au centre de cette approche.

Les discours sur la protection de ces droits insistent souvent sur les obligations des pays d'accueil et de transit: en effet, selon le droit international, ces pays ont le devoir de protéger les droits de toutes les personnes présentes sur leurs territoires, y compris les migrants.

Toutefois, les pays d'origine ont également un rôle à jouer. S'assurer que les migrants sont entièrement informés de leurs droits (et devoirs) dans les pays de transit et de destination, que le processus de recrutement est réglementé, et que les migrants connaissent leur droit à la protection et à l'assistance consulaires, tels sont quelques-uns des exemples de la façon dont les États peuvent remplir leurs obligations pour protéger leurs ressortissants avant leur départ, lorsqu'ils sont à l'étranger et lors de leur retour. En outre, selon le droit international, les États ont le droit – et le devoir – de défendre et protéger leurs ressortissants à l'étranger, quel que soit leur lieu de résidence et leur statut migratoire.

Néanmoins, un vide existe toujours entre la rhétorique de l'application universelle

des droits humains et la jouissance de ces droits dans la pratique. Ce vide est encore plus grand dans le cas des migrants les plus vulnérables aux violations des droits humains du fait qu'ils ne sont pas natifs ou citoyens du pays dans lequel ils résident. Les migrants irréguliers ou sans papiers – en particulier les femmes recrutées pour des emplois dans lesquels elles sont exploitées ou vulnérables, comme le travail sexuel ou domestique – représentent ce qu'il y a de pire en matière d'abus.

Comment y mettre fin? En intensifiant tous les efforts pour garantir que l'impressionnant ensemble d'instruments existant aux niveaux international et régional et qui définit et protège les droits humains des migrants soit véritablement mis en application.

Ce n'est pas un processus isolé. La communauté internationale reconnaît de plus en plus que la coopération pour offrir aux migrants des conditions équitables et humaines est un élément clé de la gestion des flux migratoires. Un succès en la matière entraînerait une responsabilité partagée pour assurer le respect des droits humains des migrants.

Depuis le début, l'action de l'OIM consiste clairement à reconnaître qu'en fin de compte, tout ce qu'elle fait l'est au nom de chaque être humain ayant besoin d'une assistance et d'une protection internationale en matière de migration, et auquel la communauté internationale reconnaît une responsabilité. Alors que l'OIM ne dispose pas d'un mandat officiel de protection juridique, la dignité des migrants est indiscutablement un concept fondamental dans le cadre de toutes ses activités. L'un des objectifs stratégiques de l'Organisation, confirmé par ses États membres en 2007, est de « renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international ».

L'Organisation le fait directement ou indirectement par le biais de son action. Ainsi, en apportant son aide en matière de transport et d'évacuation en toute sécurité lors de conflits, l'OIM protège l'intégrité physique des migrants et contribue à la pleine réalisation du droit de quitter un pays et de retourner dans son pays d'origine. La fourniture par l'OIM d'un refuge aux victimes de la traite garantit le droit humain fondamental de ne pas être tenu en esclavage ni en servitude. Les programmes spéciaux de réinstallation et d'évacuation de l'OIM contribuent au droit de chercher un refuge sûr à l'étranger dans des cas de troubles internes. Quant aux programmes médicaux, ils assurent la bonne condition physique des migrants lorsque ceux-ci voyagent et facilitent leur suivi médical dans les pays d'accueil, prônant ainsi le droit à un niveau de vie suffisant, y compris en matière de santé et de bien-être. Tous ces exemples ne sont rien d'autres que des exemples d'actions pratiques mises en œuvre en faveur de la protection de toutes les personnes relevant du mandat de l'OIM.

Par ailleurs, l'Organisation intègre couramment la protection et la promotion des droits humains des migrants dans les séminaires et les ateliers qu'elle organise. Ces obligations et ces droits, ainsi que ceux des États, sont aussi inclus dans les services de renforcement des capacités et de conseil fournis par l'OIM, celle-ci aidant les gouvernements à développer ou à moderniser des politiques migratoires et des structures législatives et administratives.

Les droits humains des migrants figurent plus que jamais et à juste titre sur l'agenda international. La présente édition de *Migrations*, largement consacrée à divers aspects de ce sujet, se penche sur quelques-uns des nombreux défis auxquels font face les migrants et les États. **M**



Illustration : Dina Ionesco/OIM, 2008



# L'OIM envoie de l'aide médicale et des abris d'urgence aux survivants du cyclone Nargis

Par Chris Lom, Responsable régional de l'information, Asie-Pacifique, Bangkok

« Dites-leur que nous prendrons tout ce qu'ils ont », hurle au téléphone Federico Soda, chargé de coordonner l'action d'urgence de l'OIM au lendemain du cyclone Nargis.

Installé au Trader's Hotel de Rangoon, ce dernier essaie, en dépit d'une ligne grésillante, de dialoguer avec ses collègues du bureau régional pour l'Asie du Sud-Est de Bangkok qui sont tous regroupés, attentifs, autour d'un téléphone.

Le « tout » désigne en fait le contenu de trois appareils C-130 de l'armée de l'air américaine stationnés sur la base militaire d'Utapao en Thaïlande. Deux sont chargés de 8 500 kits d'hygiène, le troisième de 224 rouleaux de bâches en plastique donnés par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) en faveur des survivants du cyclone Nargis.

Plus tôt dans la semaine, un don de l'USAID comprenant quatre canots gonflables motorisés, 2400 jerrycans de 10 litres et 768 kits d'hygiène avait donné du baume au cœur de Federico Soda. Arrivés à Rangoon le 26 mai, ces bateaux joueront par la suite un rôle clé dans la réponse d'urgence de l'OIM puisqu'ils permettront aux équipes médicales basées à Bogale – dans le delta de l'Irrawaddy – d'atteindre des populations isolées ayant désespérément besoin d'aide et accessibles uniquement par voie fluviale.

Avec 130 000 personnes mortes ou portées disparues et 2,4 millions de déplacés ayant besoin d'une aide humanitaire, l'OIM et ses partenaires humanitaires savent que les besoins des survivants de cette région déjà pauvre seront encore plus importants après le passage du cyclone qui a frappé le delta de l'Irrawaddy et Rangoon les 2 et 3 mai derniers.

« Nous savons qu'un mois après le passage du cyclone (*lorsque Migrations allait sous presse*), moins de la moitié de la population affectée a reçu de l'aide. Pendant que nos équipes mobiles soignent les survivants et évaluent les besoins, nous envoyons tout ce que nous pouvons en terme de médicaments et de matériels d'abri d'urgence », affirme Mac Pieczkowski, chef de mission par intérim de l'OIM Rangoon.

Des kits sanitaires donnés par l'ONG International Medical Corps (IMC) et destinés à répondre aux besoins de 10 000 personnes pendant trois mois – ont également été acheminés à Rangoon via le nouveau centre logistique de l'ONU installé à l'aéroport Don Muang à Bangkok.

« Nous acheminerons dans les prochaines semaines à partir de l'aéroport Don Muang 40 000 bâches en plastique et 147 purificateurs d'eau portatifs





venant d'Inde ainsi que des médicaments achetés en Thaïlande », affirme Al Meneses, chargé de la logistique d'urgence à l'OIM.

Dès leur arrivée à Rangoon, l'aide et les équipements d'urgence sont stockés dans un entrepôt de l'OIM à Rangoon. Cette aide comprend notamment 14 tonnes de médicaments offerts par l'ONG AmeriCares Foundation et 10 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide données par la Direction du développement et de la coopération (DDC) qui sera par la suite distribuée dans le delta par du personnel médical national de l'OIM ou par des ONG partenaires en étroite coopération avec l'ONU et le gouvernement.

Depuis la signature en 2004 d'un accord avec le Ministère de la Santé, l'OIM travaillait au Myanmar, employant plus de 200 collaborateurs nationaux travaillant essentiellement dans l'État du Môn sur des projets de santé communautaires. Après le passage du cyclone, l'OIM a redéployé son personnel local de l'état de Môn vers la région du delta, recruté de nouveaux collaborateurs nationaux et internationaux et a dépêché à Rangoon des experts de l'aide d'urgence régionaux depuis les pays voisins.

« Nous disposons désormais de huit équipes médicales qui travaillent en dehors de notre bureau de Bogale », déclare Federico Soda. « Une équipe s'occupe des personnes déplacées qui se sont abritées dans des temples et autres lieux provisoires dans des villes. Les autres équipes mobiles apportent une aide médicale aux communautés situées au Sud de Bogale et à Mawlamyine Kyune, la plupart de ces communautés n'étant accessibles que par bateau ».

Ce dernier ajoute que la majorité des personnes sont victimes d'infections respiratoires aiguës, de blessures et de diarrhées alors que d'autres, traumatisés par le cyclone, ont besoin de soins psychosociaux. « Pour l'heure, nous travaillons avec nos partenaires du Môn à Rangoon », ajoute-t-il.

« Alors que l'OIM a renforcé son personnel international au Myanmar pour répondre aux besoins humanitaires, elle se tient prête à s'investir plus encore dans l'aide à la reconstruction si le gouvernement et la communauté internationale le lui demandent », a assuré Brunson McKinley, Directeur



▲ Le cyclone a dévasté des villes et des villages, rendant plusieurs régions inaccessibles par voie terrestre (Photo : © Federico Soda/OIM, 2008, MMM0026)



▲ L'OIM Rangoon prend livraison de 14 tonnes de médicaments donnés par l'ONG AmeriCares (Photo : © Mac Pieczkowski/OIM, 2008, MMM0014)



▲ Des camions de l'OIM chargés de matériel médical et de construction d'abris quittent l'aéroport de Rangoon à destination du delta (Photo : © OIM, 2008, MMM0037)

général de l'OIM qui a participé à une conférence de donateurs co-présidée par l'ASEAN – l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est – et l'ONU à Rangoon le 25 mai.

« Le gouvernement du Myanmar a signifié sa préférence pour accueillir des travailleurs humanitaires venant des pays membres de l'ASEAN. Nous employons quelque 1 300 membres originaires de pays de l'ASEAN travaillant dans huit des dix États de l'Association que nous pouvons déployer à tout instant, si le

gouvernement décide de nous accorder un accès libre et des visas », ajoute-t-il.

La question de l'accès des acteurs humanitaires et de l'aide continue de perturber la réponse internationale à Nargis. Les donateurs participant à la Conférence de Rangoon – qui ont promis de financer 65% de l'Appel d'urgence de l'ONU de 200 millions de dollars pour aider les victimes – ont dit au gouvernement que le versement de la plupart de cette somme dépendrait de l'émission de plus de visas et





▲ Des médecins de l'OIM soignent des victimes du cyclone à Bogalay (Photo : © OIM, 2008, MMM0036)

du libre accès aux zones sinistrées pour les travailleurs humanitaires internationaux.

Au moment d'écrire cet article, l'OIM avait reçu des visas pour 13 membres du personnel international, la majorité d'entre eux originaires d'États membres de l'ASEAN. Les visas autorisent un mouvement libre dans Rangoon mais ne garantissent pas l'accès aux régions du delta touchées par le cyclone.

Après la Conférence de Rangoon, des signes positifs d'un plus grand accès au delta sont apparus: plusieurs agences ont signalé l'accès de membres du personnel international accompagnés de membres du gouvernement. Mais les progrès restent désespérément lents face aux besoins humanitaires grandissants des survivants encore isolés et à l'arrivée de la mousson.



▲ Infections respiratoires et diarrhées dues à l'eau sale et au manque d'abris sont habituelles (Photo : © OIM, 2008, MMM0038)

L'OIM a lancé un appel de fonds d'un montant de 8 millions de dollars pour financer des abris d'urgence et des projets médicaux. Elle demande en outre des fonds pour coordonner les activités d'un groupe de travail consacré aux abris provisoires au sein du comité de coordination inter-agences pour aider les personnes déplacées par le cyclone qui sont actuellement hébergées dans des camps, des temples et des bâtiments publics.

L'OIM a déjà reçu 1,88 millions de dollars, dont 1,45 millions de dollars du Fonds central d'urgence de l'ONU (CERF), 400 000 dollars de la Chevron Corporation et 31 500 dollars du Danemark. **M**



▲ Peu de survivants ont accès aux camps de tentes montés par le gouvernement (Photo : © Federico Soda/OIM, 2008, MMM0034)



▲ Beaucoup d'enfants ont été traumatisés par le cyclone (Photo : © Federico Soda/OIM, 2008, MMM0020)



# Des migrants apeurés endurent des violences anti-étrangers en Afrique du Sud

Par Nde Ndifonka, OIM Pretoria

« Un Africain doit sauver un Africain », constate avec philosophie Begson Lubelo, 50 ans, alors qu'il attend à un arrêt de bus improvisé, près de Park Station à Johannesburg, un car qui doit le ramener chez lui, au Malawi.

Il fait partie des quelques milliers de ressortissants étrangers fuyant les violences perpétrées par des Sud-Africains dans des cités pauvres à travers le pays. Cela fait deux jours qu'il attend à l'arrêt de bus avec sa femme et sa fille de deux ans, sans nourriture ni abri. Les attaques qui se sont multipliées ont commencé en mai et ont fait près de 60 morts et des dizaines de milliers de sans abris.



**Durant l'apartheid, les Sud-Africains sont venus chez nous car ils avaient besoin d'aide. Nous ne les avons jamais volés ou lynchés. Nous les avons accueillis. Aujourd'hui, nous sommes là, et voilà ce que nous recevons. Nous voulons dire aux Sud-Africains qu'un Africain doit aider un Africain**



Originaire de Blantyre, Begson Lubelo est arrivé en Afrique du Sud il y a neuf ans. Avant que les violences n'éclatent, il travaillait dans une agence de sécurité privée. Sa femme et son plus jeune enfant ont pu le rejoindre il y a deux mois seulement, laissant six autres enfants au Malawi.

Vendredi 17 mai, vers 21h, il se trouvait chez lui avec sa famille dans la cité d'Angelo à Boksburg, située à l'est de Johannesburg quand des sifflements et des cris ont commencé à retentir au loin. Des personnes se rassemblaient pour lancer les attaques. Mais il ne réalisait pas le danger imminent auquel lui et sa famille étaient confrontés.

Vers 23h, son quartier fut attaqué par un grand groupe de Sud-Africains

frappant les étrangers et démolissant leurs maisons. Il a fuit avec sa famille dans la brousse proche tandis que sa maison était pillée. Pendant deux jours, la famille a dû dormir à la belle étoile, sans nourriture. Elle avait bien trop peur de retourner dans son quartier où les autochtones attendaient, menaçant de tuer tout étranger qui se montrerait.

Lubelo a finalement réussi à lancer un appel de détresse à son patron, qui est venu le chercher lui et sa famille et les conduire à l'ambassade du Malawi. Là, ils ont reçu des documents de voyage d'urgence. Ils se sont ensuite rendus à Park Station, où ils ont rejoint des milliers d'autres étrangers en fuite.

Lubelo est profondément touché et en colère contre ses attaquants. Mais



▲ Comme d'autres migrants déplacés en Afrique du Sud, Begson Lubelo et sa famille sont attristés et déçus par les violences qui les ont dépouillés de tout (Photo : © Nde Ndifonka/OIM, 2008, MZA0032)



▲ Un Mozambicain attend pour rentrer chez lui avec tout ce qui lui reste. Pas moins de 36 000 Mozambicains ont fui juste après l'émergence des violences (Photo : © Barbara Rijks/OIM, 2008, MZA0043)

▲ En attendant de pouvoir retourner au sein des communautés locales, des familles déplacées comme celle-ci à Kynsa, dans la province du Cap Ouest, sont hébergées dans des abris provisoires mis en place par le gouvernement (Photo : © Shaun Lotz/OIM, 2008, MZA0041)

étant Africain et croyant, il affirme qu'il n'hésiterait pas une seconde à tendre la main à tout Sud-Africain si le besoin s'en faisait sentir une fois de retour au Malawi.

Mais l'avenir est sombre pour lui, sa famille et les autres étrangers qui attendent à Park Station. La plupart d'entre eux vivaient en Afrique du Sud depuis des années et faisaient partie intégrante des communautés locales qui se sont maintenant retournées contre eux. Dérobés de tous leurs biens, commerces, emplois, papiers et dignité, tout ce qu'ils souhaitent désormais, c'est de retrouver la sécurité de leur pays d'origine.

« Au Malawi, il n'y a rien pour nous. Mais au moins on restera en vie et on trouvera peut-être quelque chose à faire plus tard », confie l'un des Malawiens assis à côté de Lubelo. « Beaucoup d'entre nous n'ont pas d'argent car tout a été volé au cours des attaques. Les gens attendent que leurs amis et leurs familles envoient de l'argent pour prendre le bus », ajoute-t-il.

Tout de suite après la crise, l'OIM a dans un premier temps distribué une aide d'urgence matérielle comprenant notamment des tapis de sol, des couvertures à 2 000 personnes déplacées par les violences et 500 colis contenant des produits de base permettant aux

mères de s'occuper de leurs jeunes enfants.

Mais l'ampleur du problème est considérable. À seulement trois kilomètres de Park Station, quelque deux mille ressortissants étrangers ont trouvé refuge dans une église méthodiste. « Comme vous pouvez l'imaginer, nous avons un besoin urgent de nourriture, de couvertures et de médicaments », affirme Godfrey Charamba, qui s'exprime au nom du groupe.

Les étrangers, trop effrayés pour se rendre au travail, ont survécu avec l'aide de l'église et des contributions de bienfaiteurs locaux et d'organisations humanitaires, principalement sous forme de nourriture et de couvertures.

Mais Charamba dit qu'il y a également d'autres difficultés. « D'abord, les enfants doivent aller à l'école ou à la crèche. Nous avons pour cela besoin d'une aide financière. Ensuite, avec deux mille personnes entassées dans les bureaux des églises, nous avons besoin de conseillers en santé car le risque de transmission de maladies est important. Nous avons également besoin de gaz pour cuisiner. Enfin, les toilettes du bâtiment sont cassées. Nous avons des techniciens qualifiés parmi nous. Si nous avons le matériel nécessaire, nous pourrions donc réparer nous-mêmes », conclut-t-il.

À cette pression s'ajoute les inquiétudes quant à leur sécurité et à celle de plusieurs autres dans la même situation. Beaucoup sont déçus par le fait que de tels événements se produisent dans un pays autrefois symbole de paix et de réconciliation. Mais il fait peu de doute que les violences xénophobes ayant secoué l'Afrique du Sud laisseront des traces qui évoqueront malheureusement le passé violent du pays.

Pour essayer d'effacer ces stigmates et prévenir toutes nouvelles violences, l'OIM s'est engagée dans un partenariat avec METRO FM, la plus grande station de radio commerciale du pays, et avec la poste sud-africaine.

Cette collaboration vise à informer la population des dangers de la xénophobie et à récolter des fonds pour apporter une aide humanitaire immédiate aux migrants déplacés. Cette initiative sera élargie puisqu'un programme de deux ans de lutte contre la xénophobie d'un montant de 1,9 millions de dollars est en cours d'élaboration. Il devrait être instauré avec le gouvernement et la société civile si les fonds sont levés.

L'Afrique du Sud, tout comme sa grande communauté de migrants, a besoin d'un changement d'attitude positif à l'égard des étrangers. Sans quoi il y a beaucoup à perdre – des deux côtés. **M**



# Des migrants irréguliers en situation d'échec souhaitent quitter la Libye dans la dignité

Par Jean-Philippe Chauzy, OIM Genève, depuis Tripoli, Libye

**A** un carrefour encombré d'un quartier déshérité de Tripoli, quatre silhouettes semblables à des épouvantails se tiennent debout, à l'ombre d'un acacia, l'air pitoyable dans leurs vêtements élimés. Ce sont des migrants ghanéens. Depuis l'année dernière, ils vivent dans la précarité, en marge de la société libyenne, car ils sont en situation irrégulière.

Comme beaucoup d'autres, ils ont suivi une voie toute tracée; une voie périlleuse qui les a conduits du fin fond pauvre du Ghana à la Libye, riche en pétrole, en passant par des frontières poreuses et les déserts torrides. En Libye, ils pensaient être bien payés en travaillant comme charpentiers, maçons, tailleurs ou commerçants.

« Nous pensions tous que nous allions réussir en Libye », confie Ibrahim Mohamed, 28 ans. En mars 2006, il a vendu son petit atelier de couture situé à Ejura, une ville de la région productrice de maïs d'Ashanti, dans le Nord du Ghana.

Ayant peu de chances de se rendre et de travailler légalement en Libye, il a décidé de dépenser quelque 3,5 millions cedis (360 dollars) pour effectuer le voyage clandestin de près de 5 000 kilomètres pour gagner Tripoli.

À l'automne 2006, accompagné de ses trois amis, il a quitté Ejura, emmenant très peu de choses avec lui.

« La première étape du voyage d'Ejura à Bitou au Burkina Faso n'a pas posé de réels problèmes », dit-il. « Ensuite, nous nous sommes dirigés vers Tamba, sur la frontière nigérienne. Là, nous avons rejoint les passeurs; ils nous ont dit qu'ils nous emmèneraient en camion à Agadez puis à Dirkou, la dernière ville avant le désert du Sahara ».

Les choses sont alors devenues beaucoup plus difficiles, les quatre hommes ayant dû voyager dans des camions surchargés et payer des sommes exorbitantes pour

acheter de l'eau et de la nourriture, la plupart du temps de la farine de manioc.

Quand ils sont enfin arrivés à Dirkou, ils n'avaient plus d'argent. Ils ont alors passé sept semaines à faire de petits travaux afin d'économiser suffisamment pour payer la prochaine étape de leur voyage: la périlleuse traversée du Sahara pour se rendre dans la ville libyenne de Al-Katrun.

Après avoir passé la frontière libyenne, les choses ont pris un tour tragique. Le véhicule qui les transportait n'a cessé de tomber en panne. « On nous a dit qu'on n'hésiterait pas à nous abandonner en plein désert si on ne poussait pas le camion », affirme Ibrahim. Une nuit, ils sont tombés dans une embuscade et des bandits armés leur ont tout pris.

Le compagnon de voyage d'Ibrahim, Ibrahim Zakari, se met à pleurer doucement, cachant son visage émacié dans ses mains, en se remémorant les épreuves que lui et ses amis ont endurées sur la route d'Al-Katrun.

**« Nous avons été jetés au sol, frappés et insultés. Ils avaient des fusils d'assaut et des poignards. J'ai**

**reçu un coup de couteau dans le cou car ils pensaient que je cachais de l'argent », dit-il en me montrant une profonde cicatrice.**

« On m'a laissé au milieu de nulle part, sans rien, pas même les vêtements sur mon dos, en train de perdre mon sang. Je serais mort si mes amis ne m'avaient pas aidé ».

Ils ont ensuite marché pendant deux jours sous une chaleur torride. Ils pensaient mourir de soif. Le troisième jour, le groupe a finalement été recueilli par une patrouille libyenne et emmené à Al-Katrun, où Ibrahim a été correctement soigné.

Là, les quatre compagnons d'infortune ont trouvé un petit boulot consistant à creuser des tranchées pour la pose de tuyaux. « On nous a dit qu'on nous paierait cinq dinars libyens, soit quatre dollars américains par jour, mais qu'on ne serait ni nourris ni logés », confie Amidu Fousseini. « Après deux semaines de dur labeur, nous avons réclamé nos salaires, mais on nous a répondu que nous serions payés uniquement si nous travaillions deux semaines de plus. Au bout d'un mois, nous avons compris que nous ne serions jamais payés et nous sommes donc partis ».



▼ Ibrahim Zakari conserve une cicatrice de l'attaque subie sur la route de Tripoli (Photo : © Michele Bombassei/OIM, 2008, MLY0001)



Ils affirment avoir survécu grâce à la générosité de migrants ouest-africains transitant dans la ville.

Ils sont restés à Al-Katrun deux mois de plus avant de disposer d'assez d'argent pour poursuivre leur route en direction de Sabha, la véritable porte d'accès au Sahara. De là, ils ont voyagé vers Tripoli, où ils sont arrivés en février 2007.

« La Libye nous attirait tel un aimant diabolique », affirme Suleiman Moro, qui travaillait auparavant comme petit commerçant à Ajura. « Depuis un an, nous passons nos journées au bord de la route, dans l'attente d'être engagés. Nous avons lavé des voitures et travaillé sur des chantiers, souvent sans être payés. Aujourd'hui, nous pensons que nous n'avons aucun avenir en Libye et nous voulons retourner chez nous », affirme-t-il.

Depuis des années, Sœur Shirley, des Missionnaires franciscaines de Marie, vient en aide aux migrants démunis bloqués en Libye. Native de l'État de Kerala, dans le Sud-Ouest de l'Inde, elle a travaillé dans les taudis de Bombay avant de se rendre en Afrique du Nord.

Elle dit qu'en Libye comme ailleurs, des migrants sans papiers sont régulièrement exploités car ils n'ont aucun statut. « Ils dorment à dix ou plus dans une pièce, payent un loyer élevé et risquent

l'expulsion s'ils osent se plaindre. À cause de leurs mauvaises conditions de vie, de leur isolement et de l'absence d'accès aux soins médicaux, beaucoup souffrent de dépression chronique et de maladies dues au stress », déclare-t-elle.

Les femmes migrantes sans papiers sont particulièrement vulnérables aux pires formes d'exploitation ajoute-t-elle. « Des femmes viennent nous voir, souvent avec leurs enfants, parce qu'elles sont seules et démunies. Certaines nous disent qu'elles n'ont aucune nouvelle de leur mari, qui a soit disparu en mer en cherchant à atteindre l'Europe, soit été expulsé par les autorités libyennes. Nous faisons de notre mieux pour les aider en leur donnant des vêtements, de la nourriture et des médicaments, et beaucoup d'entre elles nous demandent comment elles peuvent rentrer chez elles. C'est à ce moment là que nous leur parlons de l'OIM et de son programme d'assistance humanitaire ».

Depuis avril 2006, grâce à des fonds de la Commission européenne et du Ministère italien de l'Intérieur, l'OIM a aidé près de 1 900 migrants bloqués en Libye en leur fournissant une aide au retour volontaire et à la réinsertion. La plupart était originaire d'Afrique subsaharienne, mais certains venaient d'Asie du Sud.

Afin de répondre à la forte demande d'assistance humanitaire, l'OIM a ouvert

en mars 2008 un centre d'aide à Tripoli, dans le district de Janzour. Situé dans une grande villa rénovée, le centre peut temporairement héberger jusqu'à 40 personnes et offre une assistance médicale, un soutien psychologique et des conseils.

« Le centre est ouvert à tous les migrants qui veulent retourner chez eux dans la dignité et bénéficier d'une aide à la réinsertion », affirme Laurence Hart, chef du bureau de l'OIM en Libye. « Dans le cadre de ce programme, nous dispensons également une formation à nos homologues libyens afin de renforcer leurs compétences de façon à ce qu'ils puissent proposer l'option du retour volontaire comme alternative viable au retour forcé ».

Les représentants de la communauté diplomatique qui ont assisté à l'inauguration du centre le 12 mars ont également souligné la valeur ajoutée du programme de l'OIM. A cette occasion, l'ambassadeur du Mali en Libye, S.E Ousmane Tandia, a déclaré que son pays soutenait pleinement le programme de retour et de réinsertion de l'OIM.

« Tous les jours, je fais face aux appels de détresse de la part de compatriotes démunis qui réalisent bien tardivement qu'ils ont fait une grosse erreur en venant clandestinement en Libye », déclare S.E Tandia. « Jusqu'à récemment, l'ambassade pouvait seulement aider

▼ Des migrants sans papiers jalonnent les rues de la capitale libyenne dans l'attente d'un employeur (Photo : © Michele Bombassei/OIM, 2008, MLY0003)







▲ Sœur Shirley avec quelques-uns des enfants de migrants démunis assistés par les missionnaires franciscaines de Marie (Photo : © Michele Bombassei/OIM, 2008, MLY0004)

les cas humanitaires les plus désespérés. Aujourd'hui, avec le soutien de l'OIM, nous sommes en mesure d'offrir une solution complète qui va bien au delà d'une simple aide au retour ».

accepter mon échec », confie-t-il. Grâce à une bourse de 300 euros versée par l'OIM, il a acheté une soudeuse et une perceuse et travaille désormais avec son frère dans un petit atelier de mécanique.



Ousmane Tiemblemba est un migrant malien qui a bénéficié de l'aide au retour et à la réinsertion de l'OIM. En 2005, il a quitté sa ville natale de Kita, dans l'Ouest du pays, car il voulait travailler en Italie pour aider sa famille élargie. Mais alors qu'il travaillait comme boulanger à Benghazi, la deuxième plus grande ville de Libye, il décida de ne pas prendre plus de risques pour se rendre en Europe.

« Offrir aux migrants ayant échoué de nouvelles perspectives économiques dans leur pays d'origine est indispensable si l'on veut éviter que cette même personne se lance à nouveau dans un voyage clandestin », affirme Michele Bombassei, du bureau de l'OIM à Tripoli, qui a eu l'occasion à plusieurs reprises de se rendre en mission d'évaluation au Ghana, au Soudan, au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

« Lorsque votre famille vous pousse à partir travailler en Europe, vous ressentez une énorme pression, celle de réussir à tout prix », dit-il. « C'est pourquoi des milliers de gens qui n'ont jamais vu la mer décident de mettre leur vie en jeu, refusent de rentrer chez eux, surtout s'ils ont les mains vides ».

« Dans l'ensemble, les migrants ayant bénéficié du programme de retour et de réinsertion s'en sortent plutôt bien. Grâce à l'aide reçue, ils deviennent plus ouverts et témoignent plus facilement des dangers de la migration irrégulière. Leurs témoignages s'intègrent dans les efforts déployés par l'OIM pour mieux gérer les migrations dans cette partie du monde », remarque-t-il.

Face aux sombres perspectives d'une vie de migrant en situation irrégulière en Libye, Ousmane Tiemblemba saisit l'opportunité de retourner chez lui grâce au programme de retour et de réinsertion de l'OIM.

L'OIM possède suffisamment des fonds pour venir en aide à environ 2 200 migrants d'ici septembre mais recherche dès à présent des fonds supplémentaires. « Nous avons besoin de plus d'argent car tant de migrants actuellement bloqués en Libye ont un besoin urgent d'aide », conclut Laurence Hart. « Nous ne pouvons pas les abandonner ». **M**

« Retourner au Mali sans avoir un tampon d'expulsion sur mon passeport et en possédant quelques ressources pour débiter un nouveau travail m'a aidé à



# Faire du retour un succès

## – Histoires de migrants

Ces témoignages illustrent la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreux migrants irréguliers bloqués en Afrique du Nord, d'où certains chercheront à gagner l'Europe. Ils racontent les nombreuses souffrances endurées aux mains de passeurs sans scrupules qui bafouent leurs droits humains fondamentaux. Deux de ces migrants racontent pourquoi ils ont décidé de retourner dans leur pays avec le soutien du programme de l'OIM financé par la Commission européenne et par l'Italie.



MGH0046

Accompagné de deux amis, C a quitté Accra - capitale du Ghana - en 2002 pour gagner l'Europe en empruntant la même route que des milliers de Ghanéens chaque année, qui traverse le Niger et la Libye.

Lorsqu'ils atteignirent la frontière libyenne, le véhicule des contrebandiers fut intercepté par la police libyenne, qui a dit aux occupants de marcher dans le désert. Ils marchèrent pendant trois jours, sans nourriture, en suivant les traces de roue du véhicule. L'un des amis de C est mort de soif et de fatigue.

Quand C atteignit finalement la ville de Sabah, il travailla deux mois comme charpentier pour économiser assez d'argent pour atteindre Tripoli.

Dans la capitale, il survécut en combinant deux jobs, gardien de sécurité et laveur de voiture, pour

amasser suffisamment d'argent pour payer un passeur qui disait pouvoir l'emmener en Italie.

Mais en 2005, ses employeurs décident de retenir son salaire. Ce fut finalement un mal pour un bien car le bateau qui aurait dû l'emmener en Italie sombra. En apprenant la nouvelle, sa mère et sa femme le sommèrent de rentrer à Accra. Mais C n'avait ni argent ni papiers. Il entendit finalement parler du Programme d'aide au retour volontaire et à la réinsertion de l'OIM.

Avec l'aide de l'OIM, il a réussi à remettre en état son vieux camion. Désormais, il transporte des marchandises dans la région d'Accra et gagne environ 250 dollars par mois. **M**

Photo : © Michele Bombassei, 2008

M.S.C. a quitté la capitale malienne Bamako dans l'espoir d'une vie meilleure en Europe. Il a voyagé jusqu'en Libye, où il comptait rester pour réunir suffisamment d'argent pour payer les passeurs, qui lui avaient promis de l'acheminer en Europe. Après avoir passé plusieurs années à travailler comme peintre en bâtiment, il eut un accident du travail.

Son statut de clandestin sans travail l'incite à rentrer sur Bamako. Mais sans argent ni documents de voyage, ce retour demeura impossible. Plus

tard, il entendit parler du programme d'assistance de l'OIM qui lui a permis à son retour de monter un petit atelier de couture.

« Les affaires vont bien, voire très bien durant la période des fêtes », affirme M. S.C.

« Ma jambe accidentée en Libye continue de me faire mal et je dois marcher avec l'aide de béquilles. Mais globalement, les choses vont beaucoup mieux puisque j'emploie deux apprentis et mon fils ». **M**



MML0001





# Perdus en mer

## Qui s'occupe des migrants en péril ?

Par Christine Adam, OIM Genève

Photo : © Michael Tschanz/OIM, 2008, MMR0001

**E**n octobre 2005, les images de migrants tentant de pénétrer dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla en escaladant les clôtures étaient des preuves visuelles de la pression migratoire sur le Maroc et l'Europe. Depuis, l'attention s'est portée sur les migrants voyageant à bord de bateaux surchargés, inaptes à la navigation en pleine mer, utilisés par des passeurs sans scrupules qui cherchent à débarquer ces migrants sur les côtes Sud de l'Europe, souvent avec de tragiques conséquences. Bien qu'il n'existe pas de chiffres exacts sur le nombre de migrants qui sont morts noyés lors de ces traversées, on estime que plusieurs milliers de personnes ont déjà péri en mer. Cette crise humanitaire qui se déroule en Méditerranée, dans l'Atlantique et dans le Golfe d'Aden est aggravée par les incertitudes créées par les législations censées définir qui doit accepter les migrants secourus en mer.

### Comment l'Union européenne traite la migration par voie maritime

L'Europe est à la recherche de solutions à la « pression continue de l'immigration irrégulière vers l'Union européenne » et accroît la sécurisation de ses frontières, notamment par le biais de mesures de coopération avec des pays tiers. L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, ou Frontex, s'est vu confier la sécurisation de ces frontières extérieures, « ...pour améliorer l'efficacité des opérations conjointes de contrôle aux frontières ... »<sup>1</sup>

En 2007, la Commission européenne a publié une « Étude sur les instruments de droit international pertinents en matière d'immigration clandestine par voie maritime ». Le but était d'analyser le cadre juridique actuel pour l'exercice des pouvoirs de contrôle et de surveillance des frontières extérieures maritimes de l'UE afin de trouver des solutions comprenant,

si nécessaire, l'adoption d'instruments modificatifs ou complémentaires au cadre juridique existant.

Cette étude concluait que le cadre juridique relatif au secours en mer pourrait bénéficier de la mise en place d'un *modus operandi* qui définirait quel port est le plus approprié au débarquement de personnes après un sauvetage. De plus, elle recommandait l'élaboration de directives opérationnelles en vue de clarifier la mise en œuvre des obligations du droit international des États membres. L'étude proposait par ailleurs comme première étape l'élaboration de directives opérationnelles pour les opérations conjointes menées par FRONTEX.<sup>2</sup>

### Le cadre juridique régissant le traitement des personnes secourues en mer

« Le secours en mer » est un devoir prévu dans le droit international, à la fois par traité et par le droit coutumier. L'article 98 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS) précise que « tout Etat exige du capitaine d'un navire battant son pavillon ... qu'il prête assistance à quiconque est trouvé en péril en mer ».

Cependant, il existe plusieurs problèmes attendants à de tels sauvetages. Comment garantir le principe de non-refoulement? Comment être sûr que les migrants

<sup>1</sup> Plusieurs opérations maritimes conjointes ont été entreprises sous la coordination de FRONTEX. Les opérations « Nautilus » et « Nautilus 2007 » en 2006 et 2007 visaient la région méditerranéenne centrale, comme l'Italie et Malte. Les opérations « Hera I – III » ont eu lieu en 2006 et en 2007 et ciblaient les flux migratoires partant des côtes de l'Afrique de l'Ouest en direction des Îles Canaries (informations provenant de [www.frontex.eu](http://www.frontex.eu)).

<sup>2</sup> L'OIM et le UNHCR participent au groupe de travail des États membres chargé de l'élaboration de directives applicables à l'exercice des activités de gestion des frontières dans le cadre des opérations maritimes de FRONTEX.





MMR0007

reçoivent de la nourriture, de l'eau et des soins au cours de l'opération? Combien de temps les migrants peuvent-ils rester à bord du navire qui les a secourus? Dans quel port doivent-ils être débarqués après leur sauvetage?

Cette dernière question en particulier a des implications pratiques étant donné que les Etats refusent souvent d'admettre les migrants secourus en s'appuyant sur le principe qu'ils ne sont pas obligés d'accueillir des personnes (secourues en mer ou autres) sur leur territoire. Les capitaines de navires font donc souvent face à des difficultés pour trouver un port approprié et sûr. Les personnes secourues en mer peuvent être obligées de rester à bord longtemps, dans des conditions incertaines, avant qu'elles ne soient prises en charge. Pour les compagnies maritimes, ces retards engendrent souvent des coûts conséquents.

Pour essayer de compléter l'obligation du capitaine d'un navire de prêter assistance avec une obligation analogue pesant sur les Etats de coopérer dans les situations de sauvetage, des amendements aux deux principales conventions internationales régissant le traitement des personnes secourues en mer – la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et la Convention Recherche et sauvetage maritimes (SAR) – ont été adoptés en mai 2004 et sont entrés en vigueur en juillet 2006.

- ▲ Une aide humanitaire indispensable est apportée à des migrants à bord du Marine One.
- ▼ Des centaines de migrants en route vers l'Europe à bord de ce bateau inapte à naviguer étaient gardés dans des conditions affligeantes par des passeurs. Leur sauvetage a mis en évidence tous les problèmes concernant les droits des migrants en mer.



MMR0003





▲ Que ce soit à bord de gros ou de petits bateaux, la vie en mer des migrants irréguliers est dangereuse.

MMR0003

Les amendements à la Convention SOLAS comprennent une définition des services de recherche et de secours et clarifient l'obligation existante de porter assistance en précisant que l'assistance doit être donnée « indépendamment de la nationalité ou du statut de cette personne ou des circonstances dans lesquelles cette personne a été trouvée ».

De plus, les amendements prônent la coordination et la coopération entre les Etats pour aider le capitaine de navire à débarquer dans un endroit sûr des personnes secourues et ajoutent une nouvelle règle concernant le pouvoir discrétionnaire du capitaine du navire; celle-ci précise que « le propriétaire, l'affréteur, la compagnie qui exploite le navire..., ni aucune autre personne, ne doit entraver le capitaine ou l'empêcher de prendre ou d'exécuter une décision quelconque qui, selon son jugement professionnel, est nécessaire pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et la protection du milieu marin ».

Les amendements à la Convention SAR visent à consolider la coopération entre les Etats pour aider le capitaine du navire à débarquer les personnes secourues en mer dans un lieu sûr et à introduire des procédures

d'exploitation supplémentaires pour entamer l'identification des lieux les plus appropriés au débarquement.

Toutefois, des failles dans le cadre juridique demeurent. Malgré l'obligation de débarquer les personnes secourues dans « un lieu sûr », cette dernière notion n'est pas définie dans le droit international. La pratique l'a interprétée comme « premier port d'escale » (et non le plus proche/le plus approprié), déterminé à la discrétion du capitaine.

Pour tenter de clarifier le terme « lieu sûr », l'Organisation maritime internationale (OMI) a publié en 2004 un ensemble de directives sur le traitement des personnes secourues en mer. Cet ensemble définit un « lieu sûr » comme « un emplacement où les opérations de sauvetage sont censées prendre fin », « où la vie ou la sécurité des survivants n'est plus menacée et où l'on peut subvenir à leurs besoins fondamentaux (vivres, abris et soins médicaux) ». De plus, c'est « un endroit à partir duquel peut s'organiser le transport des rescapés vers leur prochaine destination ou leur destination finale ». Il est ensuite précisé que cet endroit ne peut être le navire prêtant assistance. Néanmoins, ceci ne semble pas avoir été transformé en obligation pour les

Etats – y compris l'Etat du pavillon du navire portant assistance – d'accepter la responsabilité des personnes secourues.

En choisissant le « lieu sûr », une considération particulière doit être accordée aux requérants d'asile qui peuvent faire partie des personnes secourues en mer. Selon le droit international, un ou une réfugié/e ne doit pas être renvoyé/e dans un pays où sa vie ou sa liberté serait menacée ou, par extension, dans un pays où il/elle ne serait pas protégé/e contre un tel renvoi.

Une résolution sur ces problèmes en suspend en matière de droit de la mer permettrait de minimiser de façon significative les tragédies frappant les migrants en mer. Il faut également agir pour garantir le respect permanent du droit humain de tous les migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière – lors des opérations de sauvetage, à bord du navire, pendant ou après le débarquement. De même, une protection spéciale doit être également accordée aux groupes particulièrement vulnérables tels que les femmes, les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés, ces derniers étant de plus en plus nombreux et en danger sur les mers. **M**



# Tout est bien qui finit bien : le récit d'un mineur non accompagné de retour au Salvador

Par Ana Beatriz Fernández et Jessica Saavedra, OIM Costa Rica

*Un nombre toujours élevé de mineurs non accompagnés migrent désormais illégalement, beaucoup sous la pression de leur famille afin qu'ils trouvent du travail et envoient de l'argent à la maison. Cette tendance se traduit par les chiffres. L'Italie et l'Espagne affirment que 13 000 mineurs non accompagnés sont entrés sur leur territoire ces dernières années. Aux Etats Unis, la plupart de ces mineurs sont âgés de 10 à 17 ans et voyagent seuls pour rejoindre l'un des parents - ou les deux - qui se trouvent déjà en Amérique. Tous sont particulièrement vulnérables aux diverses formes d'abus et d'exploitation, et ce quel que soit leur âge. Et leurs droits fondamentaux ne sont pas toujours respectés. Pour la majorité d'entre eux, la migration a été une expérience traumatisante, et pour ceux qui n'ont pas atteint leur destination finale, une expérience frustrante.*

**D**ennys Quintanilla n'avait que 15 ans lorsqu'il décida de quitter le Salvador pour migrer aux États-Unis.

Une connaissance de son arrière-grand-mère l'encouragea à l'accompagner dans son voyage vers les États-Unis et lui assura qu'il n'aurait aucun problème à trouver un emploi bien payé qui lui permettrait d'envoyer de l'argent pour aider ses arrière-grands-parents et ses deux sœurs.

Bien qu'il ne connaisse pas très bien cette personne, il décida de courir le risque. Il affirme que lors de la traversée du désert de l'Arizona, ce dernier lui donna suffisamment d'eau et de nourriture et le traita convenablement.

Lorsqu'ils atteignirent la ville d'Oxnard en Californie, la personne lui trouva une chambre dans un appartement partagé par quatre migrants mexicains qui travaillaient dans une station de lavage de voitures. Ses nouveaux colocataires parlèrent de lui à leur patron et Dennys fut rapidement engagé.

« Je réalise que j'ai pris un gros risque, mais nous n'avions pas d'argent et la vie était vraiment dure au pays. Je n'avais pas le choix. Je n'allais pas à l'école, je pensais donc que c'était mieux d'aller aux États-Unis et de trouver un travail. Manger et aider ma famille étaient plus importants que d'aller à l'école », explique Dennys.

**« Je me sentais seul et mal à l'aise aux États-Unis, mais j'ai fait de mon mieux pour**

## m'adapter et gagner de l'argent ».

Il travailla à la station pendant deux mois. Un jour, il tomba malade et demanda de l'aide à la personne qui l'avait emmené aux États-Unis. Son appel resta sans réponse. « Après deux semaines sans travail, les Mexicains m'expulsèrent de l'appartement », se rappelle Dennys. « J'ai vécu quelques mois dans la rue, je dormais dans les parcs et je mangeais tout ce que je pouvais trouver. Un jour, j'ai rencontré une famille qui parlait espagnol; je lui ai expliqué ma situation et elle m'a permis de rester chez elle quelques jours et d'appeler mon arrière-grand-mère au Salvador ».

Cette rencontre heureuse et ce coup de fil à la famille précipitèrent le retour de ce garçon.

## Aide aux mineurs non accompagnés

Depuis 2005, l'OIM aide des mineurs non accompagnés à rentrer chez eux. Le Fonds

de réserve pour le retour des migrants très vulnérables, créé par les membres de la Conférence régionale sur les migrations\*, rend ces retours possibles.

Jorge Peraza, responsable de l'OIM au Costa Rica, affirme que le Fonds fut créé pour aider les personnes les plus vulnérables. « Outre les mineurs non accompagnés, nous aidons les migrants malades, blessés, bloqués, handicapés, les femmes enceintes, et les migrants atteints de troubles mentaux. Ces personnes sont d'abord signalées à l'OIM par les consulats d'Amérique centrale à Mexico ou par d'autres partenaires ».

En 2005, l'OIM a aidé 96 mineurs en détresse, et 71 en 2006. En 2007, 117 ont reçu de l'aide de l'OIM. La plupart des mineurs sont pris en charge par des employés de l'OIM et bénéficient d'une aide au retour avant d'être remis à des membres de leur famille directe.

« Mais certains n'ont pas de proches, d'autres ne veulent pas retrouver des



◀ Dennys de nouveau réuni avec son arrière-grand-mère. (Photo : © OIM Salvador, 2007, MSV0003)





▲ Dennys à la maison avec ses arrière-grands-parents et l'une de ses sœurs. (Photo : © OIM Salvador, 2007, MSV0004)

situations de violence ou d'abus qu'ils ont fuies en premier lieu », explique Juan Artola, chef de mission de l'OIM au Mexique. « Dans de tels cas, les enfants sont remis à des entités du gouvernement ou de la société civile s'occupant des questions liées aux enfants et aux familles ».

Le nombre de mineurs non accompagnés se rendant aux États-Unis est en hausse. Les estimations indiquent qu'ils seraient quelque 20 000 par an.

Rafael Pretelin, de l'Institut national mexicain des migrations, confirme qu'en 2007, son agence a aidé 3 769 mineurs non accompagnés originaires d'Amérique centrale qui essayaient de traverser la frontière mexico-guatémaltèque à Tapachula.

Au cours du premier trimestre de cette année, 741 mineurs non accompagnés furent interpellés alors qu'ils tentaient de traverser la frontière.

Pour ces jeunes, le voyage est souvent long et très dangereux. Mais une pauvreté extrême et un manque d'opportunités au pays les poussent à risquer leur vie.

Beaucoup d'enfants âgés de 10 ans et plus qui voyagent seuls ou avec un passeur espèrent un jour retrouver des membres de leur famille aux États-Unis. Parfois, ce sont les parents qui payent les passeurs pour qu'ils acheminent leurs enfants.

Juan Artola dit qu'il y a beaucoup de travail à faire pour s'assurer du respect de leurs droits. « La plupart des mineurs non accompagnés sont âgés de 14 à 17 ans. Souvent, il n'existe aucune indication, et les autorités compétentes ne disposent pas d'une infrastructure, d'une formation et/ou de ressources adaptées pour aider cette tranche d'âge.

Le sous-secrétaire mexicain de l'Intérieur, en coopération avec l'OIM, a établi un groupe de travail interinstitutionnel destiné à promouvoir des synergies et des actions concrètes pour protéger ces mineurs. L'OIM travaille également avec le gouvernement du Chiapas pour développer des lignes directrices et renforcer les capacités dans toutes les institutions en contact avec ces mineurs ».

Nombreux sont ceux qui finissent abandonnés dans des villes frontalières au Guatemala et au Mexique, où la vie est particulièrement dure.

Juan Artola explique: « Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'enfants. Ils manquent d'expérience pour survivre seuls. Nombre d'entre eux qui vivent dans ces zones frontalières survivent en faisant les poubelles, en devenant vendeurs ambulants ou en se prostituant. Ils ont besoin d'argent pour poursuivre leur voyage, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux abus ».

### Les coyotes rôdent

Ces dernières années, les bureaux de l'OIM de la région ont enregistré une hausse du nombre de mineurs originaires d'Amérique centrale et du Mexique se rendant aux États-Unis.

Jorge Peraza ajoute que « ce phénomène n'est pas correctement quantifié mais que des mafias connues sous le nom de coyotes ou polleros se sont spécialisées dans le passage de mineurs non accompagnés ».

Des petits réseaux de passeurs et des personnes privées, acheminent les mineurs de leur pays d'origine vers la frontière mexico-américaine. Le franchissement de la frontière avec les États-Unis est souvent l'apanage d'autres passeurs plus aptes à contourner les contrôles des autorités frontalières.

Ces mineurs passent la frontière à pied, parfois avec de faux papiers, ou traversent les rivières ou les déserts mortels. Parfois, ces derniers sont entassés à grand risque dans des camions ou des containers.

Les réseaux de passeurs sont très étendus et ont des contacts établis ou plus informels dans toutes les étapes le long du périple.

### Foyer doux foyer

Dans leur modeste maison du quartier de Miramonte à San Salvador, Rosa Amalia Recinos, 86 ans, et Rafael Quintanilla, 76 ans, attendaient avec impatience le retour de leur arrière-petit-fils.

Rosa Amalia et Rafael ont élevé Dennys et ses deux sœurs, Stephany et Karen âgées respectivement de 13 et 16 ans. Leur père a été perdu de vue. Quant à leur mère, tout ce qu'ils savent, c'est qu'elle vit au Guatemala. Les parents des enfants n'ont jamais apporté le moindre soutien financier aux enfants, mais ils reçoivent de l'argent de parents vivants aux États-Unis. Mais le couple âgé lutte toujours pour joindre les deux bouts.

Le sourire de Dennys est radieux lorsqu'il retrouve enfin l'amour et la protection de sa famille.

Le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM) du Département d'État américain fournit des fonds à l'OIM afin que ces jeunes puissent être réinsérés avec succès dans leur pays d'origine. Ils reçoivent notamment un soutien pour retourner à l'école ou apprendre un métier et de l'argent pour la nourriture, le transport et d'autres besoins vitaux.

« Nous n'avons absolument aucune ressource à la maison. Il n'y a pas d'argent pour les loisirs et les vêtements, le genre de choses que les gens de mon âge ont envie d'avoir », confie Dennys. Essayant de se racheter pour la peur qu'il a causée à son arrière-grand-mère, il ajoute: « Je sais que mes arrière-grands-parents ont consenti d'énormes sacrifices pour mes sœurs et moi ».

Dennys est à la maison depuis quelques mois maintenant, il est retourné à l'école et suit des cours d'informatique. Mais il n'oublie pas combien il s'est senti seul et apeuré, ni combien de fois il a regretté d'avoir pris la décision de partir aux États-Unis avec quelqu'un qu'il connaissait à peine. « Tout ce que j'avais, c'était mes vêtements », se rappelle-t-il avant d'ajouter, « je sais que ma vie va s'améliorer. Je n'ai que 15 ans et je veux finir mes études et poursuivre mes cours d'informatique les samedis. Je suis très content d'être de nouveau à la maison ». **M**

\* La Conférence régionale sur les migrations, également appelée Processus de Puebla, est un forum régional multilatéral sur les migrations internationales où les pays membres abordent des sujets d'intérêt commun. Les pays membres sont: le Belize, le Canada, le Costa Rica, la République dominicaine, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, Panama et les États-Unis.



# Quand le secours n'est pas une fin en soi

– la réinsertion à long terme d'enfants ghanéens victime de la traite



MGH0036

▲ James, victime avec son frère Isaac de la traite à Yéji. Dix autres enfants de sa classe se sont retrouvés dans cette situation.

Par Jemini Pandya, de retour du Ghana

Un cercle dessiné sur un littoral sablonneux parsemé de palmiers; dedans, un groupe de personnes attentives est assis. Elles ne prêtent pas attention au tonnerre des vagues de l'Océan Atlantique, ni aux cris passionnés de garçons jouant au beach football non loin de là.

Un match de foot beaucoup plus excitant entre les stars internationales brésiliennes et ghanéennes se déroule dans la tête d'un petit garçon du groupe. Son déroulement est animé par le commentaire drôle et ultra rapide de l'enfant.

C'est un rare moment de détente. Au fur et à mesure que les rires s'estompent en même temps que le match se conclut, la réalité refait surface, une fois de plus.

« Je suis la seule fille de la famille, c'est donc moi qui assume toutes les tâches ménagères; le soir, je suis très fatiguée », dit une petite fille vêtue d'une robe marron.

« L'argent que mes parents me donnent pour acheter de la nourriture à l'école ne suffit pas et j'ai faim », fait savoir un garçon plus âgé.

De toutes les raisons, c'est celle que l'on entend le plus régulièrement.

Le rassemblement sur la plage est une séance hebdomadaire de suivi d'un groupe d'enfants ayant été victimes de la traite à Cape Coast, ville de la région Centrale du Ghana. C'est également une occasion pour les enfants de confier leurs souffrances, de recevoir des conseils ainsi qu'une aide aux devoirs scolaires.

Organisé par le Service d'éducation du Ghana, ce parrainage fait partie d'un ensemble de services offerts par l'OIM, par divers ministères et ONGs pour aider les enfants ghanéens ayant été victimes de la traite à se remettre de leurs traumatismes et à se réinsérer dans leur famille et dans leur communauté.

Depuis 2003, grâce à des fonds du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM) du Département d'État des États-Unis, l'OIM a aidé près de 650 enfants ghanéens victimes de la traite que leurs parents ont « placé » pour travailler dans des villages de pêcheurs sur les rives du Lac Volta. Ces enfants pensaient qu'ils seraient nourris, instruits et qu'ils apprendraient un métier utile.

La réalité est souvent différente. Obligés d'effectuer durant de longues heures des travaux pénibles et dangereux parce que leurs « maîtres » ne peuvent pas se payer des personnes adultes pour faire ce difficile travail, ces enfants sont sous-

alimentés et régulièrement agressés physiquement et verbalement.

L'aide à la réinsertion et à la réintégration apportée aux enfants par l'OIM avec ses partenaires du gouvernement et des ONGs comprend des soins médicaux et un soutien psychologique juste après les opérations de secours. Après quoi les enfants passent des examens médicaux réguliers, reçoivent de l'aide pour couvrir leurs frais de scolarité, de livres, de matériels et d'uniformes. Enfin, ils bénéficient également de conseils et d'un parrainage durant deux ans et demi.

Mais aider les enfants à se remettre mentalement et physiquement est un défi autrement plus grand que leur sauvetage.

« La plupart des enfants ont occulté ce qui leur est arrivé », affirme Mavis Narh, infirmière dans le district de Mfantiman à Cape Coast. « Ceux qui vivent avec leurs parents s'en sortent mieux que ceux

▼ Isaac et James ont du mal à parler de leur expérience à Yeji.



MGH0037

All photos were taken by Jemini Pandya/IOM, 2008





▲ Geoffrey à gauche, Emmanuel à droite, en compagnie de leur frère Wisdom. Plus que tout, ils ont besoin de leur mère pour véritablement guérir.

qui vivent avec des tuteurs qui la plupart du temps n'ont pas de travail et ont des difficultés à joindre les deux bouts ».

### La nourriture, principale préoccupation

Pour Geoffrey, 10 ans, et son frère aîné Emmanuel, tous deux victimes de la traite pendant trois ans, l'absence d'une mère qui n'a pas été vue pendant sept mois et qui est à peine présente depuis leur sauvetage est une peine insupportable qui se lit sur leur visage.

« Ils recherchent l'affection maternelle, ils recherchent quelqu'un qui s'occupe d'eux et les nourrisse. Parfois, ils viennent dans mon bureau, je leur donne à manger et parle avec eux; mais ça ne suffit pas. Ils ont besoin d'autre chose », explique Comfort Seglah, une assistante sociale.

Emmanuel demande à Comfort si elle peut trouver leur mère; mais c'est une tâche difficile. Les deux garçons vivent avec leur frère Wisdom, sa femme et neuf autres enfants.

La nourriture, confie Mavis Narh, est le sujet des séances de conseils avec les enfants ayant été victimes de la traite. « Si nous pouvions nourrir correctement ces enfants, nous observerions des résultats significatifs en quelques mois seulement ».

Faustina Amegashie-Aheto, cheffe d'une antenne médicale dans un district de la région Volta – où vivent 90 pour cent des enfants sauvés par l'OIM, le confirme.

Une évaluation de la santé de 178 enfants une année après leur sauvetage a révélé que 38 pour cent d'entre eux souffrent toujours d'une croissance limitée et que 62 pour cent ont un poids insuffisant. Bien que la consommation d'aliments

sains et de meilleure qualité entraîne une amélioration de leur état de santé, beaucoup reste encore à faire.

En raison d'un manque de financement, les trois examens médicaux mensuels servant à dépister et à traiter les maladies ne sont pas toujours réalisables. Et si les enfants tombent malades, les soins ne sont pas gratuits.

Bien que le gouvernement ghanéen paye les frais de scolarité par l'intermédiaire d'une bourse, un programme pilote sensé régler le problème de l'accès à la nourriture chez les enfants victimes de la traite ne couvre pas tous les besoins.

**« Les enfants de mon école ne souffrent pas de malnutrition. Ils ont seulement faim et cette faim nuit à leurs performances scolaires »,**

affirme Emmanuel Ekowa Arthur, directeur de l'école primaire communautaire de Srafa Wesley à Cape Coast. Là, 96 élèves sur 225 ont été victimes de la traite.

L'OIM est consciente de ce triste état de fait mais ne peut rien faire sans financements supplémentaires.

« Pour l'heure, le taux de rétention est supérieur à 90 pour cent, mais cela est dû à notre soutien. En réalité, si la moitié des enfants finissent leur scolarité, ce programme sera une véritable réussite. Mais nous ne le saurons pas avant plusieurs années », confie Jo Rispoli, de l'OIM Ghana.

### Le défi de mener à bien une scolarité

Ebenezer Coffie est assis sur le mur bas en pierre à l'extérieur de la classe à l'école Srafa Wesley.

Aîné de la famille, alors âgé de sept ans, il a été envoyé à Yeji avec l'une de ses sœurs. La mort de son père a signifié que sa mère ne pouvait plus nourrir ses sept enfants. Il a effectué huit ans de travail forcé. Pourtant, même aujourd'hui, deux ans après son sauvetage, il ne parle pas de cette expérience traumatisante.

Vêtu d'un uniforme jaune repassé et de chaussures blanches lustrées, Ebenezer se distingue par le soin apporté par sa grand-mère avec laquelle il vit. Il est néanmoins très timide, incapable de regarder les gens dans les yeux et bégaye quand il parle.

Son directeur d'école affirme que cette attitude est commune chez les enfants victimes de la traite. Néanmoins, Ebenezer



▲ Une élève de l'école Srafa Wesley déjeune rapidement. L'accès régulier aux repas est essentiel aux enfants rescapés de la traite.



veut achever ses études et travailler dans une banque afin de s'occuper de sa mère et de ses frères et sœurs qui vivent loin de lui, à Accra.

Mais Ebenezer, maintenant âgé de 17 ans, se trouve dans une classe d'élèves de neuf ans. Il aura 20 ans une fois sorti de l'école primaire, et 28 ans s'il accomplit tout le secondaire, nécessaire pour de telles aspirations professionnelles, à condition que ce soit financièrement possible.

« Des fois, je souffre car les autres jeunes de mon âge ont déjà fini l'école ou sont sur le point d'avoir fini. Si j'avais été là, j'aurais fini l'école. Ça me fait mal », avoue Ebenezer.

Julia Damalie, du Service d'éducation du Ghana, est en charge de l'éducation des filles et des enfants de son district. Elle reconnaît les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants victimes de la traite plus âgés lorsqu'ils retournent à l'école.

« Nous pourrions envisager d'autoriser ces enfants à sauter des classes s'ils en ont les capacités. Nous savons que certains enfants préféreraient ne pas aller à l'école du tout à cause de la différence d'âge pour apprendre un métier à la place. Mais il n'existe rien pour l'instant qui permette cette alternative », explique-t-elle.

Parmi les enfants dans cette situation, Ama Botwe, 16 ans. Fâchée contre sa mère, à qui elle ne pardonne pas, elle a abandonné l'école à cause des moqueries des autres enfants. Elle veut devenir couturière mais sa mère n'a pas les moyens de la placer en apprentissage.



▲ Ebenezer veut apprendre et réussir dans la vie, condition toutefois de pouvoir finir sa scolarité

### Sans votre aide...

Bien qu'Afua Akyere ait reçu une aide au micro-crédit de l'OIM pour subvenir aux besoins d'Ama et de deux de ses enfants qui ont été victimes de la traite, elle lutte pour faire tourner son bar. Elle veut se diversifier et vendre de la nourriture mais n'a pas d'argent pour acheter du stock.

Nana, mère de deux enfants victimes de la traite se trouvant dans la même classe qu'Ebenezer, demande plus d'argent. Avec l'aide au micro-crédit dont elle a bénéficié, elle a installé un petit stand de nourriture à l'école où, à l'heure du repas, les enfants peuvent acheter un bol de riz et un bol de soupe à la viande pour moins de 20 centimes d'euros. Les bénéfices sont cependant trop faibles. Le même bol de nourriture pourrait être vendu 50 centimes d'euros dans la ville la plus proche. Mais la ville est trop éloignée et elle n'a aucun moyen de transport.

« Quelle que soit la somme d'argent que vous me donnez, je l'utiliserai pour l'éducation des enfants afin qu'ils aient un avenir meilleur. Un jour, ils vous remercieront en disant « sans votre aide, nous ne serions pas ce que nous sommes devenus. Alors, s'il vous plaît, envoyez-nous de l'argent », lance-t-elle.

Mais pour apporter ne serait-ce que le niveau minimum d'aide complète à la réinsertion, l'OIM a réduit à 25 par an le nombre d'enfants qu'elle aide. Ce fut une décision difficile lorsqu'on considère combien d'autres enfants ont besoin d'aide.

« Nous savons que cette aide est insuffisante, mais nous devons apporter plus que deux ans de soins et de soutien individuel personnalisé pour répondre aux besoins de chaque enfant. Sans quoi nous risquons de ne pas pouvoir éviter que certains soient de nouveau victimes de la traite », avance Jo Rispoli.

Des sommes généreuses récoltées par l'OIM au lendemain de programmes télévisés en France et aux États-Unis ont permis d'aider 11 enfants de plus que prévu en 2008 et d'assurer le parrainage individuel de 95 enfants.

« Nous avons accompli d'énormes progrès mais beaucoup de difficultés subsistent. La clé, c'est d'obtenir suffisamment de fonds pour garantir un véritable avenir à tous les enfants », ajoute Jo Rispoli.

Pour contribuer ou pour parrainer un enfant par l'intermédiaire du programme de sauvetage et de réinsertion de l'OIM, visitez le site: [www.iom.int](http://www.iom.int) **M**



▲ Toujours en colère contre sa mère, Ama Botwe, a du mal à envisager l'avenir.



▲ Nana, la maman d'Isaac et de James affirme qu'elle pourrait faire plus pour les enfants si elle avait plus de moyens.



# Mariages avec des étrangers : amour et argent en Asie

## – Femmes vietnamiennes en Corée du sud

Par Chris Lom, Responsable régional de l'information, Asie-Pacifique, depuis Ho Chi Minh Ville

*L'inquiétude ne cesse de monter face à la situation en Asie de milliers de jeunes femmes qui confient leur avenir entre les mains d'agences matrimoniales peu scrupuleuses dans l'espoir de trouver un mari dans un pays riche. La solution du gouvernement vietnamien a été de sévir contre les agences matrimoniales non agréées et d'encourager une meilleure orientation de pré-départ, offerte notamment par l'OIM. Suite à la publication d'un rapport de l'OIM, le Cambodge a suspendu temporairement tous les mariages avec les étrangers. En Corée du sud, pays de destination de plusieurs femmes, les autorités interviennent pour s'assurer que les jeunes femmes connaissent un peu la langue et la culture du pays avant leur départ et qu'elles connaissent pleinement leurs droits devant la loi.*

Pour 12 000 femmes vietnamiennes migrant chaque année en Corée, la sécurité économique d'un mari coréen présenté par un agent matrimonial apparaît comme la solution à beaucoup des problèmes auxquels est confrontée leur parfois pauvre et exigeante famille.

Mais avec l'explosion depuis 2001 du nombre de Vietnamiennes épousant des Coréens, et avec une couverture médiatique toujours plus grande qui rend compte des détails sur les mariages ratés et la violence domestique, dus à un manque d'information, à des attentes peu réalistes et à des différences culturelles, l'inquiétude du public grandit dans les deux pays.

Les honoraires d'agences qui peuvent atteindre 20 000 dollars, le versement d'une centaine de dollars aux familles des épouses, un sentiment grandissant que les mariages arrangés, bien que souvent

heureux, entraînent parfois la vente de jeunes femmes qui sont alors victimes d'une vie d'oppression dans la Corée rurale: tous ces faits contribuent également aux appels à l'action.

En octobre 2007, l'antenne de l'OIM à Ho Chi Minh Ville, en collaboration avec l'ONG coréenne KOCUN – Korean Committee for UN Human Rights Policy (Centre coréen pour la politique des droits humains de l'ONU) – et l'Union des femmes vietnamiennes, a répondu aux besoins en lançant un programme visant à mieux préparer les femmes vietnamiennes potentiellement vulnérables aux mariages avec des Coréens.

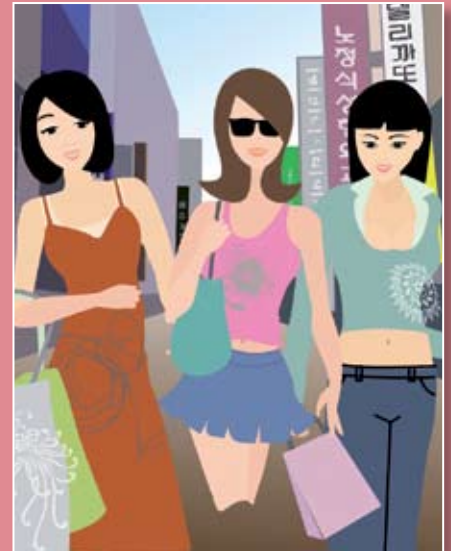
« Le programme d'orientation de pré-départ est basé à Ho Chi Minh Ville car plus des trois quarts des femmes sont originaires de villages du delta du Mékong. Il donne aux futures épouses des informations sur les conséquences possibles de leur mariage,

sur les attentes probables de la belle-famille, sur les problèmes de langue et de culture qu'elles risquent de rencontrer, sur leurs droits en Corée et sur ce qu'il convient de faire si elles éprouvent des difficultés. Ce programme fournit par ailleurs un service d'assistance téléphonique gratuit qui leur donne à elles et à leur famille des conseils gratuits, ainsi qu'un site internet d'informations », affirme Andrew Billo, Chef de projet de l'OIM.

Aujourd'hui, la Corée a détrôné Taïwan comme destination la plus prisée pour des mariages arrangés au Sud Viêt Nam. Pour le Professeur Kim Hyun-jae, de l'université de Youngsan, cela s'explique par des raisons économiques, sociales et culturelles.

Il met en cause les plus grandes disparités de revenus entre milieux urbains et ruraux dans le delta du Mékong; le fait que plus de femmes que d'hommes vivent à la campagne de par la migration vers les





▲ En octobre 2007, l'OIM Ho Chi Minh Ville a lancé une campagne de sensibilisation à certaines des réalités et illusions de la vie d'une femme mariée dans la Corée rurale

villes d'un plus grand nombre d'hommes; une plus grande ouverture culturelle aux mariages avec des étrangers au Vietnam qu'ailleurs ; et un enthousiasme répandu pour le style de vie fastueux et les beaux personnages vantés par les feuillets coréens.

Les mariages arrangés de femmes vietnamiennes de la même région avec des hommes taiwanais étaient de 13 000 en 2000; ce nombre a chuté à 3 000 en 2005, année où les mêmes problèmes de violence domestique et de traite sont apparus, conduisant le gouvernement taiwanais à rendre plus difficile pour les étrangers d'acquiescer la citoyenneté taiwanaise, affirme Kim.

Van, 25 ans, Nguyet et Trinh\*, 21 ans chacune, s'apprentent à quitter Ho Chi Minh Ville pour rejoindre leur mari en Corée. Elles s'accordent à dire que leur

choix était basé sur les similitudes entre les cultures vietnamienne et coréenne. « Pourquoi un Coréen? Je suppose que c'est le destin », sourit Van, coiffeuse dans la ville de Can Tho, dans le delta du Mékong.

Entre octobre 2007 et février 2008, quelque 1 150 femmes, dont Van, Nguyet et Trinh, ont pris part à la phase pilote du projet d'orientation de pré-départ de l'OIM Ho Chi Minh Ville.

Ung Thi Hong Thu, formatrice de l'OIM, dit que certaines des femmes envoyées à son cours par le consulat coréen ne savent pas dans quoi elles s'engagent. « La plupart ont reçu très peu d'éducation. L'une d'elles qui s'en allait pour la Corée le soir même m'a dit qu'elle avait si peur qu'elle partait et priait », confie Thu.

Mais Van, Nguyet et Trinh, qui étudient

au Viet Nam Women's Union Marriage Support Centre (WUMSC), la langue, la cuisine et le fonctionnement social coréens, nécessaires pour se débrouiller face à leur belle-famille, sont optimistes et affirment qu'elles travailleront dur pour que leur mariage soit une réussite.

« Je ne prévois pas de travailler tout de suite. Je dois d'abord apprendre la langue, connaître ma nouvelle famille et consulter mon mari. Et j'aimerais avoir des enfants » affirme Nguyet, qui travaille dans une usine de fabrication de fleurs artificielles.

Le projet pilote de l'OIM s'est également focalisé sur la prestation d'une formation d'orientation aux conseillers de la WUMSC et du Ministère de la Justice. « La WUMSC est aujourd'hui la seule agence au Vietnam officiellement autorisée à conseiller les femmes et à arranger des mariages avec des étrangers. Les couples



doivent en outre passer un entretien avec le Ministère de la Justice pour obtenir un certificat de mariage vietnamien ou la reconnaissance d'un certificat de mariage coréen », indique Nguyen Hoang Oanh, Responsable de projet à l'OIM Ho Chi Minh Ville.

« Notre rôle est de soutenir et de conseiller ces jeunes femmes afin de les aider à prendre la bonne décision. Nous ne cherchons pas à les dissuader, mais nous essayons de leur dresser un tableau réel », précise Nguyen Thi Bach Tuyet, Directrice de la WUMSC.

L'intérêt du Vietnam quant à la promotion d'un système durable qui préviendrait les abus par la sensibilisation au Sud Vietnam tout en promouvant les mariages arrangés

honnêtes avec des Coréens est partagé par le gouvernement sud-coréen et par les ONG coréennes.

Bok-Hyun Nam, le Consul coréen à Ho Chi Minh Ville, dit que son pays possède une infrastructure en place pour aider les Vietnamiennes et d'autres femmes étrangères à s'intégrer après leur arrivée. Mais il cherche ce qui peut être fait de plus en matière de préparation avant le départ.

« C'est un grand problème de droits humains en Corée, et les médias y montrent un grand intérêt. Cela s'est accru avec l'interdiction par le Cambodge des mariages avec des étrangers après la publication d'un rapport de l'OIM (sur les mariages arrangés entre Cambodgiennes

et Coréens) », déclare-t-il.

En 2006, le Ministère coréen de l'égalité des sexes et de la famille a demandé à une ONG coréenne - the Women Migrants Human Rights Center - d'instaurer un service d'assistance téléphonique d'urgence actif 24h/24, 365 jours par an, disponible en six langues, dont le vietnamien, pour les femmes migrantes victimes de violence domestique, d'agressions sexuelles ou de toute autre forme d'abus.

Le numéro du service d'assistance téléphonique (1577-1366) est imprimé sur les matériels de sensibilisation préparés par KOCUN et distribués aux futures épouses assistant à la réunion avant leur départ de l'OIM Ho Chi Minh Ville.

Hyunoke Lee, qui prépare son doctorat à l'université de Cornell, étudie les mariages transfrontaliers entre Vietnamiennes et Coréens. Pour elle, la plus grande difficulté est de surmonter l'isolement ressenti par les jeunes épouses vietnamiennes lorsqu'elles sont seules et incapables de communiquer avec leur nouvelle famille en Corée.

« Les femmes ne connaissent que peu de choses sur la Corée et peuvent se retrouver complètement isolées. Nous devons à la fois leur fournir des informations de base avant qu'elles partent et nous assurer qu'elles peuvent avoir accès aux services d'aide en Corée si le besoin s'en fait sentir », confie-t-elle. **M**

\* Les trois noms sont fictifs pour préserver l'identité des femmes.



▲ Nguyen Thi Bach Tuyet, Directrice de la WUMSC, et Nguyen Hoang Oanh, Responsable de projet à l'OIM Ho Chi Minh Ville, avec des poupées de mariées coréennes (Photo : © Chris Lom/OIM, 2008, MVN0028)

▼ Ung Thi Hong Thu, formatrice de l'OIM, prépare des femmes vietnamiennes à la vie en Corée (Photo : ©Andrew Billo, 2008, MVN0029)





# Le Cambodge suspend les mariages avec des étrangers

Par Chris Lom, Responsable régional de l'information, Asie-Pacifique, depuis Bangkok

La décision prise par les autorités cambodgiennes en avril 2008 de suspendre tout nouveau mariage entre femmes cambodgiennes et étrangers de toutes nationalités a soulevé des craintes dans certains des pays les plus pauvres d'Asie : les mariages conclus avec des étrangers pourraient être à l'origine de cas d'abus.

La décision du Cambodge intervient après qu'un rapport de l'OIM Phnom Penh a révélé qu'en 2007, quelque 1 760 femmes cambodgiennes ont quitté le pays pour se marier avec des Coréens – elles étaient 72 en 2004.

Pour expliquer cette décision, You Ay, la Secrétaire d'État du Ministère des Affaires féminines, a affirmé que la suspension de tous ces mariages était dictée par des intérêts publics quant à l'exploitation et la traite d'êtres humains. Elle a cité le cas de sept Cambodgiennes qui sont retournées chez elles récemment car elles ne pouvaient plus endurer ce qu'on leur faisait subir en Corée. Mais elle a ajouté qu'il n'existait pas de preuve « d'exploitation systématique ».

La hausse spectaculaire du nombre de Cambodgiennes épousant des Coréens par mariages arrangés a également été observée au Vietnam, où, suite aux rapports persistants des médias sur des cas d'exploitation et d'abus, les autorités ont réagi en sévissant contre les intermédiaires organisant des mariages privés illégaux.

Le rapport de l'OIM attribue la hausse du nombre de mariages arrangés entre Cambodgiennes et Coréens à plusieurs facteurs plausibles: moins de rapports formels avec Taïwan, autrefois le plus gros pays de destination pour des mariages arrangés; l'interdiction des mariages arrangés illégaux par les autorités vietnamiennes; et les liens croissants entre Corée et Cambodge, notamment par des investissements étrangers et par la présence d'une communauté de plus de 3 000 expatriés coréens à Phnom Penh et à Siem Reap.

Chanthin Group, une agence matrimoniale coréenne enregistrée à Phnom Penh et citée dans le rapport, explique que les clientes cambodgiennes sont en majorité âgées de 22 à 25 ans et sont issues de familles à revenus moyens des provinces de Kampong Cham et Kampong Thom. Les Coréens ayant recours à l'agence sont plus âgés et sont dans la plupart des cas des ouvriers ou des paysans qui ont suivi des études secondaires. Ce sont principalement des chrétiens et leur revenu moyen est compris entre 2 000 et 3 000 dollars par mois.

Chanthin dit que les femmes candidates doivent se rendre à l'agence pour remplir un formulaire, prouver leur identité et fournir des photos. Tous les documents sont traduits et les détails sont postés sur le site internet de l'agence. Les Coréens visitent alors le site, choisissent une femme et planifient une rencontre avec elle via l'agence.

Si l'homme et la femme acceptent de se marier, et que les familles sont d'accord, les procédures se poursuivent et doivent recevoir l'autorisation du Ministère cambodgien des Affaires étrangères et de l'Ambassade coréenne à Phnom Penh, laquelle soumet le futur mari

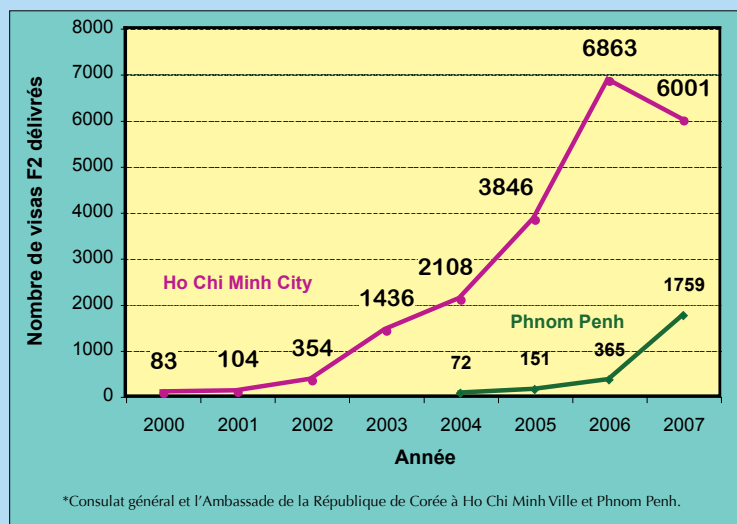
à un entretien complet et vérifie ses documents.

Après le mariage, le mari retourne en Corée presque immédiatement. Pendant que la femme attend son visa et la validation de ses papiers, ce qui prend près de trois mois, Chanthin offre à celle-ci un mois de cours intensifs de coréen. Lorsqu'elle arrive en Corée, l'agence certifie qu'elle surveille le couple – y compris en téléphonant à la mariée – pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème. Elle affirme qu'environ deux pour cent des couples rencontrent des difficultés.

Mais d'après le rapport de l'OIM Phnom Penh, seul un faible pourcentage de mariages arrangés est organisé par des agences officielles comme Chanthin; la grande majorité sont organisés par des agences non officielles, informelles et souvent peu scrupuleuses, offrant des « séjours » rapides à des célibataires ne trouvant pas de femme en Corée et qui leur coûtent entre 5 000 et 20 000 dollars.

Des agences locales persuadent des jeunes femmes que le mariage avec un Coréen leur offre l'opportunité de gagner de l'argent et d'améliorer leur vie ainsi

Visas matrimoniaux de type F2 délivrés par le Consulat général et l'Ambassade de la République de Corée à Ho Chi Minh Ville et Phnom Penh\*





que celle de leur famille. Si la femme et ses parents acceptent, un mari potentiel peut venir à Phnom Penh. Là, elle attend avec 100 autres femmes d'être choisie par un « touriste matrimonial » en visite au Cambodge pour quatre à six jours. Les rencontres ont lieu dans des restaurants ou de petits hôtels dans ou près de Phnom Penh.

Si une fille est choisie, un mariage rapide est arrangé. Des photos sont prises et la famille directe de la mariée reçoit l'équivalent du prix du voyage pour Phnom Penh ainsi qu'un don d'une valeur de 300 à 1 000 dollars. Après le mariage, le marié retourne en Corée et la mariée retourne chez elle avec ses parents pour les quelque trois mois que requiert l'obtention du visa.

D'après le rapport, la plupart des femmes sont pauvres, n'ont presque pas été à l'école, et sont dans certains cas analphabètes. Beaucoup d'agences n'offrent pas de sessions d'orientation de pré-départ ni de cours de langue; en outre, un grand nombre d'épouses cambodgiennes ont des attentes démesurées à l'égard de la vie de couple dans la campagne coréenne.

Tout cela est à l'origine de tensions entre les couples et les belles-familles, tensions aggravées par le fait que beaucoup de touristes matrimoniaux coréens sont plus âgés que leur femme et ont un revenu plutôt faible. Selon le rapport, il semble aussi qu'un certain nombre d'entre eux mentent aux agences et à leur future épouse quant à leur situation financière dans le but de trouver une « meilleure » partenaire.

Le rapport ajoute que la solution à tous ces problèmes repose sur la sensibilisation dans les campagnes cambodgiennes - notamment dans les écoles - aux pièges et autres obstacles potentiels des mariages avec des étrangers et sur l'incitation aux débats publics sur le sujet.

Il propose enfin de créer un programme d'orientation de pré-départ comprenant des cours de langue destiné à toutes les épouses migrantes devant se rendre en Corée. Ce programme serait développé en étroite coopération avec les ONG coréennes, l'Ambassade et le Consulat général de Corée au Cambodge. L'OIM a déjà lancé un programme pilote similaire au Vietnam. **M**

► Une ex-épouse cambodgienne (à gauche) raconte son expérience en Corée à une chercheuse de l'OIM. (Photo : © OIM, 2008 - MKH0264)

*En 2007, Srey La, 21 ans, née dans une famille paysanne pauvre de Kompong Cham, a été présentée à son mari – un paysan coréen de 42 ans – par une agence d'un village voisin à laquelle son père avait versé 50 dollars. Ses parents ont été invités au mariage, se sont vus rembourser leurs dépenses et ont reçu 400 dollars supplémentaires. Le lendemain du mariage, son mari lui a donné 100 dollars pour qu'elle retourne chez elle. Un mois plus tard, elle a reçu un visa pour la Corée et a emménagé avec la famille de son mari. Elle avait peur. Mais son époux s'est arrangé pour qu'elle apprenne le coréen à domicile et travaille avec lui à la ferme principalement pour planter et faire pousser des légumes. Pour gagner un peu plus, elle a également cueilli des fruits. Mais au bout de six mois, elle a décidé de divorcer et de rentrer au Cambodge en invoquant des abus de la part de sa belle-famille, des problèmes de nourriture et de langue, un sentiment d'isolement et des disputes à propos d'argent. Durant le temps qu'elle a passé en Corée, elle est parvenue à envoyer 300 dollars à sa famille. Sa soeur, qui est toujours mariée à un paysan coréen, a réussi à envoyer 1 800 dollars.*

*Monika, 19 ans, est l'une des sept filles de son village à avoir épousé un Coréen par l'intermédiaire de l'agence Chanthin Group après avoir entendu une publicité à la radio. Elle fut présentée à plusieurs Coréens à Phnom Penh et accepta d'en épouser un, paysan. Chanthin a tout arrangé. La mère de Monika a reçu 500 dollars de son gendre. Au cours des trois mois suivants, Monika a étudié la langue et la culture coréennes tous les samedis et dimanches chez Chanthin. En juin 2007, elle s'est rendue en Corée, où elle a vécu avec son mari et ses beaux-parents. Malgré des problèmes avec ces derniers, son mari était gentil et affectueux. Elle travaillait comme ouvrière agricole et gagnait environ 35 dollars par jour. Aujourd'hui divorcée et de retour au Cambodge, elle affirme qu'elle est allée en Corée pour l'argent et non pour le mariage. Elle dit que sa famille soutenait sa décision.*

*Ms X vit à Séoul dans un abri géré par une ONG. Elle a rencontré et épousé un Coréen par l'intermédiaire d'une agence matrimoniale locale: cet homme avait en effet promis d'envoyer de l'argent à ses parents tous les mois. Elle savait peu de choses sur lui et n'avait passé que trois heures avec lui avant le mariage. : les envois mensuels promis ne se sont jamais matérialisés car le mari n'a jamais été en mesure de payer. Ceci créa des tensions qui ont conduit à une violence domestique. Après son mariage, X est devenue prisonnière de son mari. Avec l'aide d'une ONG, elle a fait une demande de divorce. Mais elle a été menacée par l'agence: celle-ci lui a déclaré que si elle poursuivait ses démarches et revenait au Cambodge, elle devrait payer 1000 dollars d'amende pour avoir nuit à l'image de son mari, sans quoi sa famille ferait l'objet de représailles.*







▲ Une femme afghane s'inscrit pour voter à Islamabad (Photo : © OIM, 2004, MPK0018)



▲ Des électeurs afghans s'inscrivent, Province de la Frontière du Nord-Ouest, Pakistan (Photo : © B.K. Bangash/OIM, 2004, MPK0013)

# Laisser les migrants s'exprimer par la voie politique

Par Francesca Marzatico, OIM Genève

« Si l'avenir de l'Irak avait une voix, que dirait-il? Irakiens de l'étranger, l'avenir de l'Irak a une voix, Votre Vote »!

Tel était le slogan utilisé par l'OIM pour lancer en décembre 2004 une campagne d'information destinée aux Irakiens vivant à l'étranger. Le but était de les sensibiliser à l'importance de leur participation aux élections à venir en faveur d'un gouvernement de transition dans l'Irak post-Saddam.

Un mois plus tard, contre toute attente et dans un délai ultra court, plus de 265 000 Irakiens sur les près de 280 000 enregistrés auprès de l'OIM dans 14 pays à travers le monde avaient voté. L'Assemblée nationale irakienne

a finalement été établie en janvier 2005 conformément aux résultats de ces élections, donnant ainsi une voix importante non seulement aux citoyens vivant toujours dans le pays, mais aussi aux nombreux ressortissants qui, pour diverses raisons, sont partis s'établir à l'étranger et qui, de part leur contribution au processus démocratique, ont montré leur implication dans la mise en place d'un meilleur avenir pour leur patrie.

Ce n'était pas la première fois que l'OIM organisait des élections en dehors d'un pays pour les communautés expatriées de migrants et de réfugiés. À la suite des Accords de paix de Dayton qui ont mis fin au conflit dans les Balkans, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) avait demandé à l'OIM en 1996 d'organiser les élections pour les réfugiés bosniaques et les ressortissants vivant à l'étranger afin qu'ils participent aux premières élections générales post-conflit de Bosnie-Herzégovine. Bien que difficile, l'opération avait été un succès.

Depuis lors, l'Organisation a soutenu d'autres gouvernements dans l'octroi à leurs ressortissants à l'étranger d'un accès au processus démocratique. C'est dans le même ordre d'idée que l'OIM a soutenu l'émancipation des migrants: une fois de plus, en 1999, pour la Bosnie-Herzégovine, le Timor-Leste en 1999, le Kosovo en 2000-2001, l'Afghanistan en 2004, l'Irak en 2005, et, plus récemment, l'Équateur en 2006 et 2007.

La consolidation des institutions démocratiques par la promotion des élections nationales et locales comme composantes indispensables à la démocratie et aux droits humains est au centre de ces efforts. La participation des migrants et/ou des communautés et électors déplacés est également tout aussi indispensable à la crédibilité de tout processus électoral et peut aussi jouer un rôle significatif dans la prévention de conflits et dans la stabilisation du pays.





▲ En Jordanie, des Irakiens participent fièrement aux élections en dehors de leur pays (Photo : © OIM, 2005, MJO0077)

▲ En Iran, des Irakiens prennent part aux élections en dehors de leur pays (Photo : © OIM, 2005, MIR0010)

C'est particulièrement vrai pour les pays en phase de transition dont les institutions démocratiques sont encore jeunes. Malgré les difficultés presque insurmontables de l'émancipation politique de leurs diasporas ou de leurs populations déplacées, les gouvernements faisant ce choix bâtissent des fondations démocratiques et des processus de réconciliation durables. En permettant aux migrants de participer aux processus démocratiques, ils encouragent les expatriés à envisager le retour dans leur communauté d'origine pour contribuer aux efforts de reconstruction d'une nation et de son développement réussi dans le futur.

### Consolider un processus démocratique : un droit pour tous

Néanmoins, il n'existe aucune indication précise sur ce qu'il convient de faire avec les populations déplacées lorsque des élections ont lieu, même si le droit de vote est reconnu dans beaucoup d'instruments internationaux. Les électeurs éloignés de leur circonscription ou de leur pays, que ce soit à cause d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, font face à d'énormes obstacles pour retenir leur voix et voter dans le gouvernement national.

Leur participation aux processus électoraux soulève des problèmes techniques et politiques complexes. Parfois, l'inclusion des personnes déplacées dans les élections est impossible du fait des coûts et d'une logistique compliquée, ou parce que la participation des groupes déplacés n'a pas été prise en compte lors des négociations d'accords politiques ou de l'ébauche de constitutions nationales ou de lois électorales. Conséquence:

les programmes d'émancipation des électors déplacés de force sont souvent dictés par la communauté internationale et sont des conditions dans les accords de paix négociés au niveau international. La Bosnie-Herzégovine et les accords de paix de Dayton et le Timor-Leste et sa consultation populaire en 1999 en sont deux exemples.

### Soutenir les gouvernements pour impliquer les communautés déplacées

L'OIM croit que la promotion d'élections libres et justes et d'institutions démocratiques réellement représentatives joue un rôle important dans la création des liens entre les expatriés – en particulier pour ceux qui sont partis à cause d'un conflit ou pour des raisons politiques – et leur pays d'origine. Cela peut augmenter les chances de paix et de stabilité dans leur pays.

Cette paix devient alors une condition nécessaire pour rendre le retour de tout migrant durable et sa réinsertion possible, et pour transférer et utiliser des compétences nouvellement acquises afin d'aider au développement social et économique à long terme du pays.

En octroyant le vote à un membre de la diaspora ou à une personne déplacée à l'intérieur du pays, un canal de communication transparent est établi entre les deux. Il apporte ainsi un certain degré de confiance et de complicité entre eux. De plus, le fait d'associer ces personnes aux processus électoraux signifie que leur valeur intrinsèque est reconnue.

Il est en outre universellement admis que le droit de vote est l'un des droits les plus puissants que possède un être humain. En

l'accordant aux populations déplacées et aux diasporas, les pays peuvent faire participer les groupes marginalisés ou négligés. Cette participation plus large ne peut qu'apporter une plus grande légitimité à tout résultat électoral.

Par conséquent, l'OIM s'attache à faciliter l'accès électoral aux migrants et à aider les gouvernements dans l'émancipation de leurs diasporas grâce à ses programmes d'élections en dehors d'un pays. Et depuis 2002, l'OIM a mis en place deux initiatives visant à renforcer la participation politique des personnes déplacées, que ce soient les réfugiés, les demandeurs d'asile ou les personnes déplacées à l'intérieur (PDI).

Grâce à un projet favorisant la participation aux élections (PEP 2002-2004), l'OIM a identifié les obligations, les standards et les meilleures pratiques concernant les droits politiques des populations déplacées dans des élections post-conflit. De plus, grâce à un autre projet, portant sur les droits politiques et les systèmes de promotion de la participation aux suffrages (PRESS 2004-2007), l'OIM a ensuite développé les capacités internationales, régionales et nationales pour émanciper les migrants et assister les organes de contrôle, les organisations internationales, les agences gouvernementales et les organisations non gouvernementales compétentes en matière d'élections et de déplacements.

Une partie du travail entrepris par le projet PRESS fut d'élaborer des plans d'action qui devaient identifier les problèmes posés par la participation électorale des migrants forcés et proposer des recommandations destinées à les résoudre. Ce programme est maintenant terminé. Toutefois, l'engagement de l'OIM sur la question subsiste. **M**



# A la recherche de solutions aux problèmes fonciers et de propriétés au Timor-Leste

Beaucoup d'attention est portée sur les droits humains fondamentaux des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées. Mais pour ceux qui ont perdu maison, terres et moyens de subsistance du fait de conflits ou de persécutions, les droits de la terre et des propriétés sont tout aussi importants mais sont moins souvent reconnus. L'OIM, qui apporte soutien et conseils techniques aux gouvernements nationaux et de transition en matière de droits et de conflits de propriété liés aux déplacements, estime que surmonter ce problème est la clé pour garantir une paix et une reconstruction durables dans les sociétés post-conflits. Peter Van der Auweraert, de l'Unité des programmes de réparations de l'OIM, s'intéresse aux défis auxquels fait face le Timor-Leste.

▲ Maisons brûlées à Comoro Road (Photo : © Luis Ramos Pinto/OIM-Dili, 2008, MTP0069)

Beaucoup d'observateurs furent surpris lorsqu'en mars 2006, Dili, capitale du Timor-Leste, était une fois encore le théâtre de violences, où les maisons étaient incendiées et pillées. Jusqu'alors, le Timor-Leste symbolisait l'une des histoires de réussite du soutien international pour la création et la transition d'un Etat. On croyait le pays définitivement sur le chemin de la reconstruction et, au bout du compte, du développement socio-économique basé sur le pétrole.

Les causes de la crise de 2006 furent multiples et comprenaient de profondes divisions au sein des services de sécurité qui se sont finalement répandus dans les rues ; l'existence d'une jeunesse violente et de groupes d'arts martiaux rapides à profiter d'une défaillance de la sécurité; une culture de l'impunité répandue encouragée par un système juridique surchargé et inaccessible; et une énorme pauvreté alliée à un taux

de chômage très élevé, par l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde.

Entre mars et juin 2006, 38 personnes ont été tuées, au moins 1 650 maisons ont été détruites et environ 150 000 personnes ont été déplacées soit par les violences générales, soit du fait d'atteintes directes à leur sécurité.

Certains des déplacements étaient directement liés à l'absence persistante d'un régime de propriété complet et à l'existence d'un grand nombre de litiges de propriété non réglés, en particulier à Dili. Le Timor-Leste n'a pas de système juridique unifié pour déterminer qui a quels droits sur quelles propriétés. Ce n'est pas un problème dans les campagnes, où les mécanismes traditionnels servant à résoudre les litiges en matière de droits de propriété ont plus ou moins continué de fonctionner, mais ont entraîné de gros problèmes

dans des villes comme Dili où de tels mécanismes n'avaient plus beaucoup d'incidence.

L'État étant incapable de combler ses lacunes, quelques personnes ont profité du chaos engendré par la crise pour régler leur compte en privé et chasser leurs voisins pour reprendre leurs biens. Une forte proportion des victimes de tels actes sont des personnes qui, en 1999, étaient descendues des collines pour se rendre à Dili et qui s'étaient installées dans les maisons abandonnées par les Indonésiens. Leur présence à Dili, et notamment le fait qu'ils aient réussi à obtenir des logements gratuits et de standing élevé, a révolté beaucoup de monde.

Peu de personnes doutent qu'une reprise durable nécessite une solution permanente aux problèmes de propriété auxquels fait face le Timor-Leste. Cependant, comme dans beaucoup





▼ Les violences politiques au printemps 2006 ont obligé des milliers de résidents de Dili à quitter leur maison pour se rendre dans des camps (Photo: © Nuno Nunes/OIM-Dili, 2008, MTP0066)



▼ L'OIM coordonne et soutient la gestion des camps pour les personnes déplacées à l'intérieur dans et autour de Dili (Photo: © Luis Ramos Pinto/OIM-Dili, 2008, MTP0070)





▲ L'un des plus grands camps pour personnes déplacées à l'intérieur est situé à l'aéroport de Comoro (Photo : © Nuno Nunes/OIM-Dili, 2008, MTP0067)

de pays en phase de transition, la complexité de la situation est en fait une tâche destabilisante. Les gens invoquent au moins quatre sources différentes et, dans beaucoup de cas, contradictoires, pour justifier leur droit à la propriété: titres datant de la colonisation portugaise; titres indonésiens ; titres issus de systèmes traditionnels; occupation de fait depuis 1999 ; et, dans une moindre mesure, la crise de 2006. Toute résolution future est gênée par l'absence d'un registre exhaustif ; la destruction massive de maisons et de points de repère en 1999 et en 2006 ; les vagues multiples de déplacements et de retours; et la vente et l'achat continus de propriétés sans papiers ou inscription.

La complexité elle-même est un énorme obstacle politique à l'adoption d'un cadre juridique, les politiciens éprouvant des difficultés à évaluer les conséquences sociales, économiques et politiques qu'entraînerait une réglementation. De plus, certains ont un intérêt tout particulier à maintenir l'insécurité juridique puisque l'adoption d'un cadre juridique formel pourrait leur faire perdre des biens.

Au moins deux points sont à régler pour résoudre le problème de la propriété au Timor-Leste. Le premier consiste à déterminer quel régime de droits de propriété sera en place dans le pays. Il s'agit du détail le moins problématique étant donné que la Constitution du pays consacre déjà le passage du système de propriété axé sur l'État qui existait à l'époque indonésienne (système

par lequel la plupart des terres étaient entre les mains du gouvernement) vers un système axé sur les droits de la propriété privés et individuels (par lequel la plupart des terres reviendrait aux individus).

Le deuxième point est plus ambitieux et consiste à déterminer sur quelle base devraient être résolus les réclamations de biens. À cet égard, au moins deux approches assez différentes semblent possibles. La première serait d'accorder la priorité au droit de restitution en faveur de tous ceux qui, par le passé, ont perdu une propriété sans recevoir de compensations. Le hic, c'est que cela favoriserait les quelques personnes qui détiennent un titre portugais ou indonésien par rapport aux nombreuses personnes qui ne possèdent aucun droit formel sur leur maison. Cela entraînerait un grand nombre d'expulsions, donc de nouvelles violences et enfin un nouveau conflit. Ce serait aussi une source de grande injustice. Par ailleurs, la complexité et le nombre de revendications concurrentes pourraient être tout simplement trop élevés pour qu'une telle approche fonctionne.

L'autre approche, peut-être plus adaptée, consisterait à donner la priorité aux utilisations actuelles de propriétés par rapport aux titres formels tout en octroyant une aide compensatoire à ceux qui doivent abandonner leur droit. La clé serait de s'assurer que les personnes déplacées à l'intérieur soient autorisées à revendiquer les propriétés qu'elles occupaient avant leur déplacement et

d'exclure de l'obtention de droits tous ceux qui ont eu recours à la violence pour obtenir leur bien.

Indépendamment de l'approche qui sera finalement choisie, la mise en application représentera un défi considérable. Du point de vue institutionnel, la création d'une commission spéciale sur les terrains et propriétés pourrait soulager les tribunaux quant aux revendications concurrentes, tribunaux qui, sans un renforcement significatif, ne peuvent pas régler ces litiges. Vu l'urgence du règlement de la situation dans les zones urbaines, il serait sage de reporter l'introduction d'un nouveau cadre juridique dans ces zones jusqu'à ce que l'État dispose des compétences suffisantes pour adopter une politique de mise en œuvre dans ces zones.

Les mécanismes traditionnels de règlement des litiges pourraient être formellement reconnus pour poursuivre leur travail dans les régions rurales pendant la période intérimaire. Enfin, la nature sensible des questions de droit de la terre et des propriétés au Timor-Leste a probablement besoin que tout nouveau cadre juridique soit adopté sur la base d'un large consensus politique. Ce ne sera pas forcément facile à réaliser, mais ce peut être un domaine dans lequel la communauté internationale pourrait essayer d'apporter son soutien – sans attendre, car le Timor-Leste ne peut plus reporter le règlement des litiges en matière de droit de la terre et de la propriété. **M**



# Paix et reconstruction à Aceh : trois ans après

Par James Bean, Coordinateur du Programme post-conflit et réintégration de l'OIM à Aceh

Après 32 ans de conflit et presque trois ans de paix, le gouvernement de la province d'Aceh, le gouvernement indonésien et les principaux donateurs que sont le Japon, les États-Unis et l'UE peuvent se féliciter.

Le tsunami de décembre 2004, qui a tué quelque 130 000 personnes dans la province d'Aceh en l'espace de 30 minutes, est en partie considéré comme étant à l'origine de la fin du conflit armé qui opposait les autorités indonésiennes et les séparatistes du Mouvement pour un Aceh libre (GAM).

En réalité, les processus de reconstruction post-tsunami et de paix sont interdépendants, même si le premier a très largement profité des financements de la communauté internationale.

Ces programmes de reconstruction ne peuvent intervenir que dans un climat de paix, plus particulièrement dans les zones dites sensibles des côtes Nord et Est d'Aceh et au sein des communautés ethniquement diverses des hauts plateaux du centre de la province.

Des affrontements récents entre d'anciens combattants du GAM et des groupes de miliciens anti-séparatistes dans les régions des hauts plateaux du centre - qui ont tué cinq personnes et blessé un chef de communauté - illustrent bien la fragilité de ces processus.

Ces deux processus nécessitent la mise en place de programmes à impact quasi-immédiats pour répondre aux attentes des communautés et des groupes vulnérables qui vivent dans une phase de transition en attendant que la société

civile et le gouvernement local puissent à nouveau être entièrement autonomes.

**L'OIM a reçu du Japon, des États-Unis, de la Norvège, du Canada, de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de diverses agences onusiennes plus de 35 millions de dollars pour ses programmes post-conflit. Ce soutien, auquel s'est ajouté celui explicite du gouvernement indonésien, lui a permis de jouer un rôle clé au nom de la communauté internationale dans cette période de post-conflit.**

L'OIM a été l'une des premières agences internationales à être impliquée dans le processus de paix suite à la signature de l'accord de paix entre le gouvernement indonésien et le GAM à Helsinki en

août 2005. Elle reste l'une des rares organisations ayant mis en place un programme de consolidation de la paix et de réintégration sur le terrain.

Dans les 15 jours ayant suivi la signature de l'accord de paix, l'OIM - à la demande du gouvernement indonésien - avait participé à la libération et au retour de 1 924 prisonniers politiques jusqu'au paravant retenus dans 47 prisons réparties dans quatre provinces indonésiennes.

Par la suite, le programme de réinsertion et de réintégration de l'OIM a aidé 3 044 ex-combattants du GAM et 1 911 prisonniers politiques amnistiés par l'intermédiaire des Bureaux d'information, de conseil et d'orientation (ICRS) de l'OIM, reconnus internationalement.

Le programme de stabilisation de la communauté et de maintien de la paix est

▼ La stabilisation de la communauté et le maintien de la paix dans la région des hauts plateaux du centre a nécessité une coordination à tous les niveaux (Photo : © OIM, 2006, MID0289)





désormais en place dans plus de 1 200 villages dans lesquels sont retournés d'anciens combattants. Il est axé sur le renforcement de la cohésion sociale et sur la distribution des dividendes de la paix à effet rapide.

Simultanément, un programme parallèle de l'OIM appuie la réforme de la police indonésienne grâce à la formation de policiers à Aceh dans les domaines des droits humains et de la police de proximité.

Toutefois, depuis trois ans, les agences humanitaires et leurs partenaires conservent une analyse duale pour le moins étrange d'Aceh, à savoir le partage des communautés entre deux catégories: post-tsunami et post-conflit.

Le programme d'aide et de reconstruction post-tsunami a reçu des fonds d'un montant total supérieur à six milliards de dollars. Mais les besoins des anciens combattants, de leur famille et de leurs voisins vivant dans d'autres communautés brisées par des décennies de conflit ont souvent été négligés.

Plusieurs partenaires à Aceh, le gouvernement indonésien et la communauté internationale pensent à tort que la reconstruction ouvrira la voie au développement à long terme et que ceci va d'une façon ou d'une autre se répercuter dans l'économie, ce qui ne pourra que consolider une paix durable.

En réalité, les communautés affectées ont besoin de répercussions à court terme, pour les motiver à instaurer et maintenir la paix. Après 32 années de guerre qui ont miné l'économie, une catastrophe naturelle d'ampleur considérable et des attentes motivées par une opération humanitaire internationale sans

précédent, un développement à moyen ou long terme ne fait pas partie de leurs plans.

L'objectif de l'OIM - aboutir à une réinsertion durable des anciens combattants dans les communautés affectées - est justifié par les taux relativement élevés d'emploi de subsistance chez les combattants du GAM et les prisonniers politiques avant le conflit et c'est ce conflit qui a mis un frein à l'économie.

Par conséquent, une réinsertion durable pour ces communautés doit être établie par la communauté internationale. Cette stratégie de sortie de crise ne doit pas laisser de côté les communautés fragmentées, les jeunes personnes vulnérables et en colère car ils appartiennent à une classe de personnes économiquement et politiquement marginalisées.

Le processus de paix à Aceh s'appuie en grande partie sur un processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), un processus qui n'est pas linéaire mais circulaire. Imposer un processus linéaire partant du désarmement et aboutissant à la réinsertion en passant par la démobilisation conduirait à un échec. La réalité de ce programme est que les anciens combattants ne désarment pas, ne se démobilisent pas et ne s'intègrent pas jamais complètement.

À la base de ce processus, il doit y avoir un réel soutien en faveur de changements législatifs, d'une application impartiale de la loi, de la collecte de toutes les armes illégales, de l'aide à la réinsertion des anciens combattants des deux camps, du développement de mécanismes d'alerte et de réponse rapides, et de la promotion de dialogues

et d'interventions de réconciliation quand la paix est rompue et que des violences communautaires éclatent.

Le programme de réinsertion débute par un dialogue avec les communautés à haut risque qui bénéficient d'une aide ciblée. Elle est suivie par une étude du marché du travail et par la mise en place d'un stage professionnel et d'un capital facilitant la création de petites entreprises pour ces personnes ou groupes de personnes.

À Aceh, les hommes âgés de 15 à 35 ans constituent un groupe à risque car les attentes suscitées par la nouvelle donne politique se heurtent à la dure réalité économique: peu de possibilités d'emplois dans une économie déprimée au moment où l'aide internationale post-tsunami décline rapidement.

Les jeunes démobilisés sont relativement mal préparés pour prendre part avec succès aux activités socio-économiques disponibles. Parfois, ces personnes vulnérables peuvent menacer directement le processus de paix.

Par conséquent, le programme de réinsertion de l'OIM travaille étroitement avec les acteurs de la société civile pour identifier les jeunes personnes vulnérables à risque de façon à les associer au processus de paix en cours.

**Alors qu'une grande partie de la communauté internationale se prépare à quitter Aceh, l'objectif du projet est de faire de ces personnes vulnérables des citoyens responsables contribuant utilement aux communautés, pour leur permettre d'envisager un avenir acceptable. M**





MID0277



MID0279



MID0292



MID0293



MID0275



MID0294





▲ Siège de l'Institut national des migrations (INM) à Mexico City (Photo : © INM, 2008, MMX0006)

# Politique migratoire mexicaine : une nouvelle vision

Par Cecilia Romero Castillo, Commissaire de l'Institut national des migrations au Mexique

La nouvelle vision du gouvernement mexicain quant à sa politique migratoire s'appuie sur la migration de ses ressortissants vers les États-Unis. Cependant, il est important d'inclure trois autres aspects importants auxquels est confronté le Mexique en tant que pays d'origine, de transit et de destination.

Les flux migratoires touchant le Mexique comprennent les plus de 400 000 ressortissants qui quittent chaque année le pays pour se rendre aux États-Unis; ceux qui sont pris par la US Border Patrol (patrouille frontalière américaine) et renvoyés au Mexique; au moins 120 000 étrangers sans papiers par an, la majorité provenant d'Amérique centrale; quelque 30 000 travailleurs migrants en règle originaires du Guatemala et travaillant dans l'État du Chiapas; et les quelque 500 000 migrants ayant décidé de vivre au Mexique, qui s'y sentent chez eux, et contribuent à son développement et à son avenir.

Pour ce qui est de l'élaboration d'une politique migratoire cohérente pouvant prendre en compte toutes ces difficultés, le Mexique peut se targuer d'excellents

antécédents : sa tradition de terre d'asile, qui remonte aux années trente, ou encore son engagement sans faille en faveur du respect des droits humains des migrants.

Afin de définir une politique migratoire intégrale, l'Institut national des migrations (INM) a défini quatre principes essentiels :

- reconnaître la complexité des flux migratoires ;
- faire de la dignité et des droits humains des migrants une priorité ;
- maintenir et renforcer l'intérêt humanitaire du Mexique pour ses pratiques en matière de migrations ;
- mettre à jour et moderniser les initiatives de gestion des migrations du Mexique.

Conformément à ces principes, le Plan national de développement 2007-2012 prévoit la création d'une nouvelle culture des migrations incluant la protection et le respect des migrants sur le sol mexicain; la promotion d'une vision de partage des responsabilités devant multiplier les possibilités de développement au sein du pays; la

participation à l'accroissement des opportunités de développement au sein de la région mésoaméricaine; la promotion de l'investissement en capital productif, notamment dans les régions de forte migration; et l'amélioration de la qualité des services offerts aux migrants et de la gestion des migrations dans son ensemble.

Au cours des discussions ayant abouti à l'ébauche du Plan national de développement, les participants ont accepté que soient prises en considération des initiatives efficaces comme le *Programa Paisano*<sup>1</sup> et le programme de régularisation continue ainsi que des nouvelles propositions pour consolider les services offerts aux migrants entrant sur le territoire mexicain via la frontière Sud du pays.

L'INM travaille actuellement sur plusieurs nouvelles activités. L'une des plus importantes est le Programme intégral pour la frontière Sud (*Programa Integral para la Frontera Sur*), rendu

<sup>1</sup> Programme gouvernemental qui coordonne les actions de diverses institutions engagées dans l'entrée et l'accueil des Mexicains venant de l'étranger.





▲ Un agent de l'INM contrôle des documents de voyage à Los Cabos, Basse Californie (Photo : © INM, 2008, MMX0006)

public par le président Felipe Calderón Hinojosa durant ses 100 premiers jours au pouvoir. Ce programme vise à faciliter les mouvements transfrontaliers, à garantir les droits humains des migrants, à augmenter la sécurité aux frontières et à améliorer les initiatives ayant trait à la gestion des migrations.

En mars dernier, la gazette officielle du gouvernement (*Diario Oficial de la Federación*) a publié les nouveaux formulaires de migration destinés aux travailleurs migrants des régions frontalières et aux visiteurs locaux. Ils permettront de mieux ordonner le flux migratoire tout en renforçant la capacité des migrants à assurer le respect de leurs droits dans la zone frontalière du Sud du pays.

Cette nouvelle initiative développera et consolidera les lois existantes et favorisera une migration circulaire accrue des travailleurs migrants et des visiteurs transfrontaliers. Cela se traduira par un passage de la frontière plus rapide et simplifié pour les voyageurs légaux.

Nous avons en outre poursuivi la mise en place du programme de régularisation (*Programa de Regularización Migratoria*), lequel a permis ces cinq dernières années d'aider en moyenne 4 000 personnes par an, la grande majorité d'entre elles provenant d'Amérique centrale.

Dans nos efforts pour garantir le respect des droits des migrants, un règlement a été édicté en mars 2007; il précise que les prisons ne doivent pas servir de centre de détention de migrants. Le communiqué a rappelé que les migrants ne sont pas des délinquants *a priori* et spécifié que tout agent se servant de centres de détention pour

retenir des migrants sera renvoyé sur-le-champ. Cette mesure drastique a permis de s'assurer que les migrants ne sont pas gardés dans les prisons, même temporairement, y compris les migrants qui ne peuvent pas justifier leur présence légale au Mexique. Parmi les autres avantages de cette mesure figurent le retour rapide et digne des migrants, et la réfection des locaux (« foyers d'accueil pour migrants ») équipés pour abriter des migrants.

En 2007, les groupes Beta<sup>2</sup> de l'INM ont aidé, voire secouru, plus de 300 000 migrants mexicains et étrangers.

Nous avons également renforcé la coopération internationale, indispensable pour la réussite d'une politique migratoire. Pour preuve, la coopération étroite entre l'INM et la mission de l'OIM au Mexique.

<sup>2</sup> Les groupes Beta sont des unités spéciales informant, protégeant et aidant les migrants mexicains et étrangers dans les zones frontalières ou à proximité de celles-ci.

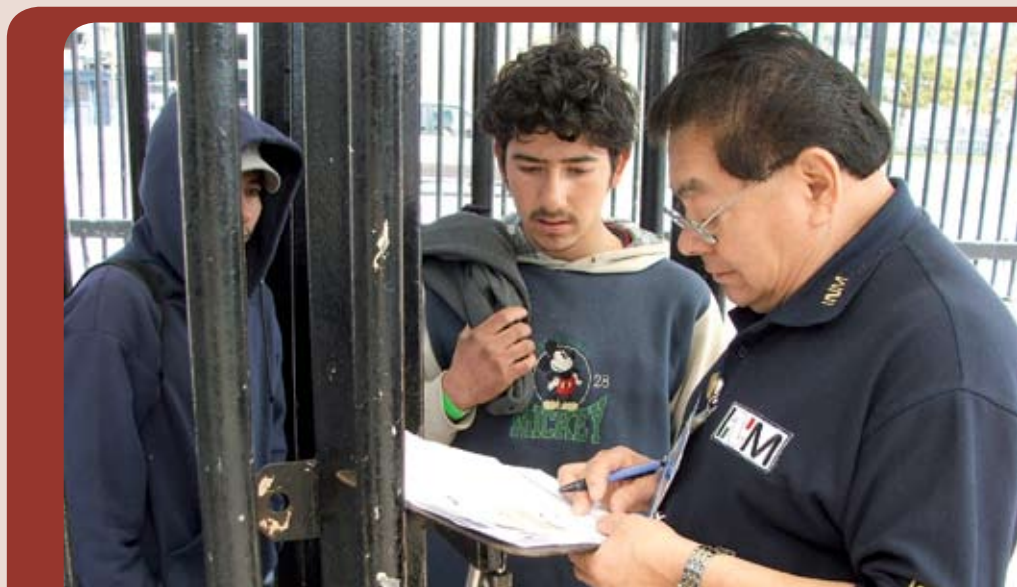
▼ Un agent de l'INM contrôle des documents de voyage à Tijuana, Basse Californie (Photo : © INM, 2008, MMX0007)

A l'INM, nous croyons fermement qu'une sécurité améliorée ne devrait pas se traduire par une politique de contrôles frontaliers plus sévères. Elle devrait plutôt être obtenue par de meilleures capacités et un meilleur professionnalisme des agents postés aux frontières. Ceux-ci pourraient donc faire leur travail tout en faisant respecter la loi et en respectant les droits humains des personnes traversant les frontières internationales. Nous recherchons également une meilleure efficacité pour pouvoir dépister des personnes ou des réseaux criminels organisés représentant un risque potentiel à la sécurité nationale.

Lorsque nous nous efforçons de mettre en place un système de gestion des migrations plus moderne et plus efficace, l'un des facteurs essentiels de notre travail a été de réduire le temps nécessaire pour remplir les procédures de migration. En 2007, près de 95 pour cent de toutes les demandes en rapport avec les migrations déposées à nos bureaux centraux et régionaux furent traités en 19 jours maximum.

**La nouvelle politique migratoire mexicaine peut être qualifiée de « portes ouvertes ». Les portes sont ouvertes aux migrants en situation régulière désirant visiter le Mexique ou s'installer provisoirement ou définitivement dans notre pays et contribuer au développement de notre nation. Parallèlement, nous travaillons pour obtenir un meilleur contrôle des entrées non autorisées tout en veillant à ce que l'ensemble des droits des migrants soit respecté.**

En résumé, le Mexique tend vers une politique capable de répondre à tous les aspects des migrations internationales auxquels le Mexique fait face comme pays d'origine, de transit et de destination. Et nous nous efforçons de le faire d'une manière cohérente, imaginative et démocratique. **M**





# Exode et afflux de cerveaux

– L'approche sud-africaine à la crise des soins de santé

Par Nde Ndifonka, OIM Pretoria

En janvier 2002, Thoko Mlungwana, une infirmière diplômée sud-africaine, a succombé aux charmes d'un travail bien payé dans un centre psychiatrique privé au Royaume-Uni. Puis elle a quitté le centre pour travailler au Département de santé sexuelle de l'hôpital Homerton à Londres avant de retourner en Afrique du Sud en 2004.



**Je suis partie par curiosité. La plupart de mes collègues installés au Royaume-Uni sont partis pour les meilleurs salaires. Les 3000 rands (par mois; environ 408 dollars) que l'on gagne comme infirmière ici ne représentent pas beaucoup d'argent. Lorsqu'on voit le salaire proposé au Royaume-Uni, on doit partir**



Elle admet toutefois que la vie au Royaume-Uni est beaucoup plus difficile pour les travailleurs de la santé sud-africains que ce qu'ils croient avant de partir, car le coût de la vie est aussi élevé que l'échelle des salaires. Les conditions météorologiques parfois difficiles aggravent le profond sentiment de nostalgie qu'éprouve un grand nombre de Sud-Africains qui ont émigré en Grande-Bretagne.

Malgré cela, selon les estimations, 1000 médecins quittent chaque année l'Afrique du Sud pour aller travailler à l'étranger, là où l'herbe est perçue comme étant plus verte. Le Rapport 2008 sur l'état de la migration dans le monde qui sera publié prochainement par l'OIM révèle que les médecins sud-

africains représentent en Australie 9,7 pour cent des médecins formés à l'étranger et 7 pour cent au Royaume-Uni.

Parallèlement, l'ONG Rural Health Initiative (RHI) qui place des médecins étrangers dans les zones rurales d'Afrique du Sud, a des chiffres encore plus surprenants: moins de la moitié des médecins diplômés chaque année en Afrique du Sud travaillent dans le pays, et 69 pour cent du personnel infirmier sud-africain est parti à l'étranger entre 1996 et 2004.

Cependant, alors que l'Afrique du Sud est en train de perdre ses propres professionnels de la santé, le pays est devenu une destination de choix pour les professionnels formés à l'étranger venant d'autres pays d'Afrique - principalement du Botswana, de la République démocratique du Congo, du Ghana, du Nigeria et du Zimbabwe – des pays qui ne peuvent pourtant pas se permettre de perdre leur propre personnel de la santé.

Bien que cette situation place l'Afrique du Sud dans une situation plus favorable, ce pays est toujours confronté à une crise du personnel de la santé puisque des milliers de postes de médecins et des dizaines de milliers de postes d'infirmières/infirmiers sont aujourd'hui vacants.

Les inégalités en matière de personnel de santé entre les régions rurales et urbaines et entre les secteurs public et privé dressent un tableau encore plus sombre. En effet, les études de RHI révèlent qu'actuellement, il y a plus de 14 300 généralistes pour 7,5 millions de personnes dans le secteur privé des soins de santé, contre 5 406 généralistes pour 34,6 millions de personnes dans le public.

L'ONG estime également que seulement



▲ Thoko Mlungwana, attirée par les salaires plus élevés du Royaume-Uni, est revenue en Afrique du Sud (Photo : © OIM, 2008, MZA0045)

35 médecins sur 1 200 diplômés chaque année en Afrique du Sud travaillent dans le système de santé public rural, sachant que la moitié de la population vit dans les zones rurales.

Cette situation appelle des mesures visant à la fois à retenir le personnel médical formé dans le pays et à attirer des professionnels formés à l'étranger pour qu'ils travaillent dans le secteur public rural, où les besoins sont particulièrement aigus.

Pour régler le problème des professionnels formés à l'étranger, le Ministère de la Santé sud-africain a passé des accords bilatéraux pour faciliter leur recrutement dans d'autres pays, dont Cuba, l'Iran et la Tunisie. Il a également mis en place une stratégie à long terme pour réduire la dépendance du secteur public vis-à-vis des professionnels formés à l'étranger en améliorant les compétences locales. L'Afrique du Sud a aussi pris quelques initiatives





◀ Le Dr. Yoswa Bambisya, médecin Ougandais, se dit inquiet de perdre ses compétences professionnelles (Photo : © OIM, 2008, MZA0044)

intergouvernementales pour gérer la fuite des cerveaux en signant des accords bilatéraux avec des pays comme le Royaume-Uni.

En plus d'un meilleur salaire, Thoko pense que l'environnement de travail du personnel de santé au Royaume-Uni est un autre facteur décisif pour les professionnels de la santé sud-africains. Ainsi, elle estime que le personnel infirmier est plus respecté et valorisé par les patients et par les autorités, et que les professionnels de la santé expatriés ont plusieurs opportunités de voyages et de formation. De plus, elle affirme qu'il existe en Grande Bretagne un respect mutuel et une coopération fructueuse entre tous les secteurs de la santé comme les entreprises pharmaceutiques, les médecins et le personnel infirmier.

De tels facteurs donnent envie à un nombre croissant de Sud-Africains de s'expatrier. Thoko affirme par ailleurs que son pays n'en fait peut-être pas assez pour faire revenir ses professionnels travaillant à l'étranger et ceux qui envisagent de rentrer. Quant à ceux qui sont rentrés, ils rencontrent parfois une certaine animosité de la part de collègues qui ne se sont pas expatriés ou de certaines autorités concernées.

Toutefois, il existe un grand nombre de travailleurs de la santé qualifiés venant de pays tiers qui rêvent de travailler en Afrique du Sud, ce qui présente un dilemme pour le Ministère sud africain de la Santé. En effet, en dépit des besoins, l'Afrique du Sud hésite à recruter ces professionnels venant de pays disposant d'encore moins de ressources humaines qualifiées. Les conséquences d'une politique active de recrutement seraient tout simplement désastreuses pour des pays comme le Zimbabwe dont le système de santé est déjà très affaibli.

Alors que cette politique garantit qu'un pays comme l'Afrique du sud ne débauche pas le peu de ressources humaines des systèmes de santé de pays moins avancés, elle n'existe cependant pas toujours au niveau des pays développés qui cherchent à combler leurs manques en puisant dans des pays tels que l'Afrique du Sud. Non seulement cette pratique aggrave les pénuries, mais aussi accroît les inégalités entre les pays développés et en développement.

E. P. Mafalo, président de l'Organisation démocratique des soins infirmiers de l'Afrique du Sud (DENOSA), affirme que les compétences de beaucoup de professionnels de la santé qui ont émigré en Afrique du Sud pour fuir une crise politico-économique – sont gaspillées du fait des politiques « anti-débauchages » mis en place par l'Afrique du sud à un moment où elle à le plus besoin de ces compétences.

**« Les migrations sont là pour durer, nous devons donc nous en occuper », avance-t-il.**

Le Dr Yoswa Dambisya, un médecin ougandais venu en Afrique du Sud avec sa femme – infirmière diplômée – et sa famille en 1998 pour travailler comme professeur à l'université du Transkei est un parfait exemple. Bien qu'il travaille depuis 10 ans en Afrique du Sud, il avoue qu'il n'a jamais pu s'enregistrer comme généraliste car cela contreviendrait aux termes de son admission dans le pays. En conséquence, il ne peut effectuer des permanences que pour un nombre d'heures limité dans un hôpital local qui est en sous-effectif. Quant à sa femme, après avoir vainement tenté à plusieurs reprises de s'inscrire auprès du Conseil sud-africain des personnels infirmiers, elle a finalement réorienté sa carrière et travaille actuellement dans les relations publiques.

Pour essayer de pallier à la pénurie de personnel de la santé dans les régions rurales, RHI a inversé les rôles en recrutant 260 médecins issus principalement de pays en voie de développement pour travailler dans les campagnes. Saul Kornik, directeur de RHI, affirme que les médecins étrangers sont attirés par les défis professionnels enrichissants, l'aventure et l'expérience unique de la vie rurale, et par des raisons humanitaires.

Il prétend que ce recrutement pourrait être plus important si les obstacles administratifs identifiés lors des processus d'enregistrement ou d'insertion étaient surmontés et si un soutien professionnel était offert, notamment pour les professionnels moins expérimentés.

Un rapport récent de l'OIM a mis en relief le fait que le système d'enregistrement compliqué est un obstacle majeur au recrutement de professionnels étrangers ou de la diaspora.

Le rapport préconise la création de programmes d'échange entre l'Afrique du Sud et les pays développés comprenant une aide à la formation et au retour temporaire de travailleurs de la santé sud-africains expatriés, ainsi qu'à la création de centres ruraux d'excellence. Ces derniers faciliteraient la recherche, la formation et le partage d'expertise. La création de bases de données pour le recrutement, la correspondance et le suivi des travailleurs de la santé et l'instauration d'un point de référence central pour les informations nécessaires aux travailleurs étrangers sont également encouragées.

Mais l'Afrique du Sud doit s'atteler à un défi de taille : comment retenir ses travailleurs de la santé? En effet, d'après le rapport, leur exode coûte au pays un milliard de dollars par an. Trouver des mesures d'encouragement adaptées et faciliter la formation et le recrutement de travailleurs de la santé issus de régions rurales manquant de ressources humaines compétentes ne sont que quelques-unes des recommandations préconisées par ce rapport.

« Les coûts humains et financiers engendrés par la perte de travailleurs de la santé qualifiés affectant le système de santé sont trop lourds à supporter pour l'Afrique du Sud. Le gouvernement doit agir vite et bien pour changer les choses. On peut le faire », conclut Reiko Matsuyama, responsable de la santé des migrants de l'OIM en Afrique du Sud et conseiller pour le projet d'évaluation. **M**



# L'expérience d'un expatrié profite au paysage urbain sénégalais

Par Séverine Cirlande, OIM Dakar



▲ Marlène et Abdou Sene, architectes (Photo : © Didier Loire, 2008, MSN0001)

Dakar est en train de connaître une vague de construction. Cela saute aux yeux lorsqu'on se promène dans les rues de quelques-unes des banlieues florissantes comme Le Plateau, Ouakam, Point E ou les Mamelles. Des quartiers entiers se sont transformés en chantiers et les immeubles poussent comme des champignons chaque semaine.

Et pourtant, étonnamment, seuls six pour cent des nouvelles constructions sont conçues par des architectes, un fait surprenant qui n'a pas échappé à Abdou Sene, un jeune et talentueux architecte originaire de Dakar qui a étudié et passé une partie de sa carrière à l'étranger avant de revenir chez lui pour saisir de nouvelles opportunités.

Après l'obtention de son baccalauréat, Abdou s'est entièrement dédié à la musique dans l'espoir de se faire un nom dans ce monde disputé. Mais, bien vite, il réalisa qu'il ne pourrait pas vivre de sa passion. Il s'est alors décidé à retourner à l'université pour étudier l'architecture, une profession « vraiment créative et multidisciplinaire ».

À 22 ans, après avoir réussi l'examen d'entrée à l'École d'Architecture de

Marseille-Luminy, Abdou est parti pour le Sud de la France le cœur gros et avec la ferme intention de revenir à Dakar une fois son diplôme en poche.

Quitter sa famille et ses nombreux amis fut particulièrement difficile. « Quand je suis arrivé à Marseille, je me suis dit: Courage! Tu n'en as que pour six ans »!

Mais rapidement, les choses sont allées mieux pour Abdou lorsqu'il rencontra Marlène Chaussé, une étudiante dans la même école qui deviendra sa femme.

Au bout de trois ans à Marseille, le couple commença à se sentir à l'étroit et se renseigna sur la possibilité de poursuivre ses études dans une « vraie ville internationale bénéficiant d'une vie sociale et culturelle abondante ».

Le couple s'est finalement établi à Londres, une ville dans laquelle, d'après Abdou, « seul le talent compte et où la créativité d'une personne peut s'épanouir dans un environnement véritablement multiculturel ».

Une fois diplômé de South Bank University et de London Metropolitan University, Abdou trouva rapidement





▲ Chantier, La Corniche, Dakar (Photo : © OIM, 2008, MSN0002)



MSN0005



▲ Chantier, Ouakam, Dakar (Photo : © OIM, 2008, MSN0003)



▲ Modèle architectural conçu par Senestudio : Maison Keita (Photo : © Didier Loire, 2008, MSN0004)

du travail dans deux des plus grandes agences d'architecture britanniques, Norman Foster and Partners et Wilkinson Eyre Architects. Là, il travailla sur différents projets, notamment la régénération de Trafalgar Square, l'un des quartiers les plus célèbres de Londres.

Encouragés par leur environnement stimulant, convaincus de pouvoir capitaliser sur leur expérience nouvellement acquise, Abdou et Marlène décidèrent de monter Senestudio, une agence internationale d'architecture et de design basée à Londres.

Le succès fut rapidement au rendez-vous. Leur premier projet, une maison dans un quartier résidentiel nouvellement développé de Dakar, est retenu parmi 300 autres lors d'un concours architectural international et présenté dans l'édition 2005 du prestigieux magazine Bauwelt.

« Plutôt que d'imposer un style étranger, nous avons conçu la maison en fonction de la manière de vivre des gens, en ayant recours à des méthodes de construction locales afin de mieux s'adapter au climat », confie Abdou. Il ajoute que l'hospitalité continue de jouer un rôle

important dans la culture sénégalaise. « La maison a été développée autour des réceptions nombreuses et variées en utilisant des blocs de ciment moulés et durcis sur place pour réduire les coûts et des panneaux perforés en aluminium pour préserver l'intimité et maintenir une aération naturelle ».

Le vœu d'Abdou de s'établir dans sa ville natale et le désir de Marlène de mieux connaître le pays d'origine de son mari se sont renforcés avec les séjours réguliers du couple à Dakar.

« Prendre la décision de retourner au Sénégal ne fut pas facile », avoue Abdou. « Mais Marlène et moi pensions que ce serait plus facile de le faire avant que notre charge de travail à Londres ne devienne plus lourde qu'à Dakar ». Avec l'arrivée de son premier enfant, le couple pensait en outre que ce serait difficile de concilier vie professionnelle et familiale à Londres. « Nous avons vu beaucoup de collègues faire d'énormes sacrifices que nous n'étions pas prêts à consentir ».

En août 2007, la famille s'est établie à Dakar et quelques semaines plus tard, Senestudio fut relocalisé dans la capitale sénégalaise.

Abdou a rejoint les quelque 200 architectes de la Chambre des architectes sénégalais pour soutenir la réouverture de l'École d'architectes de Dakar, qui attirait des talents issus de l'Afrique de l'Ouest, mais qui a dû fermer ses portes en 1989.

**« Le fait que le Sénégal ne possède plus d'école d'architectes explique en partie pourquoi tant de jeunes étudiants talentueux décident de quitter le continent pour étudier à l'étranger et que beaucoup ne rentrent jamais au pays, persuadés qu'ils y auront moins d'opportunités ».**

Abdou pense que son retour et son investissement professionnel peuvent contribuer à la renaissance de l'architecture au Sénégal. « Je veux que des enfants disent: Je veux devenir architecte quand je serai grand. Je veux que les jeunes Sénégalais comprennent qu'ils peuvent trouver du travail dans ce secteur ». L'avenir de l'architecture en Afrique de l'Ouest s'annonce prometteur. **M**





**MRS N° 31 Migrations et changements climatiques**

Le présent rapport met essentiellement l'accent sur les scénarios futurs possibles de changements climatiques, de catastrophes naturelles, de migrations et de développement, dans l'espoir de susciter une prise de conscience accrue et de trouver des réponses aux problèmes qui se profilent à l'horizon. En 1990, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fait observer que l'effet le plus marqué des changements climatiques se ferait peut-être sentir au niveau des migrations humaines – des millions de personnes risquant d'être déplacées par l'érosion des bandes littorales, l'inondation des zones côtières et la perturbation de l'activité agricole. Depuis lors, divers analystes ont tenté de quantifier les flux de migrants du climat, avançant le plus souvent le chiffre de 200 millions d'ici à 2050.

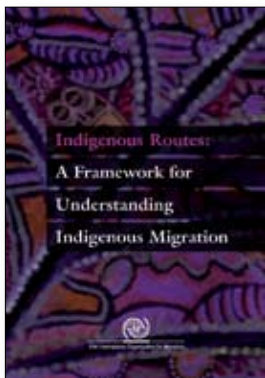
2008/couverture souple, 64 pages  
ISSN 1994-4527  
Anglais, Français et Espagnol  
US\$ 16.00



**MRS N°33 Climate Change and Migration: Improving Methodologies to Estimate Flows**

Despite the growing awareness of the nexus between climate change and migration, the subject has not yet been explored empirically in a way that generates conclusive results. Climate change might increase migration as people need to search for a living elsewhere, but migration might as well decrease as fewer people can afford to move. Recent empirical studies have found that climate variability and migration are characterized by a non-linear relationship, identifying many other factors influencing the linkage between climate change and migration. Climate change represents only one of the factors influencing migration decisions, while changing migratory behaviour might be just one strategy among a variety of options available to respond to climatically induced stress and shocks

2008/Softcover, 72 pages  
ISSN 1607-338X  
English  
US\$ 16.00



**Indigenous Routes: A Framework for Understanding Indigenous Migration**

As migration has not commonly been considered as part of the indigenous experience, the prevalent view of indigenous communities tends to portray them as static groups, deeply rooted in their territories and customs. Increasingly, however, indigenous peoples are leaving their long-held territories as part of the phenomenon of global migration beyond the customary seasonal and cultural movements of particular groups. Diverse examples of indigenous peoples' migration, its distinctive features and commonalities are highlighted throughout this report, and show that more research and data on this topic are necessary to better inform policies on migration and other phenomena that have an impact on indigenous peoples' lives.

2008/Softcover, 84 pages  
ISBN 978-92-9068-441-1  
English  
US\$ 21.00



**MRS N°32 Migration irrégulière d'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne : Une vue d'ensemble des tendances générales**

Les médias et les discours politiques dominants transmettent une image de plus en plus apocalyptique d'un exode massif d'Africains désespérés en train de fuir et la pauvreté et les guerres dans leurs pays. Les migrants eux-mêmes sont normalement présentés comme étant des victimes de passeurs et trafiquants « éhontés » et « sans merci ». Or, tout en admettant une forte augmentation de flux migratoires réguliers et irréguliers à partir de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe tout au long de la dernière décennie, l'évidence empirique disponible sert à dissiper en grande partie ces suppositions. Cette étude cherche à aboutir à une meilleure compréhension du phénomène fondée sur des éléments empiriques et quantitatifs quant au caractère, à l'importance et à l'évolution récents de la migration irrégulière depuis l'Afrique de l'Ouest vers le Maghreb et l'Europe.

2008/couverture souple, 68 pages  
ISSN 1994-4527  
Anglais, Français  
US\$ 16.00



**International Dialogue on Migration N°10 - Expert Seminar: Migration and the Environment**

La dégradation de l'environnement, l'évolution du climat et la migration ne sont pas des phénomènes nouveaux. Toutefois, la gestion de ces phénomènes est de plus en plus complexe et présente une importance d'autant plus grande qu'elle conditionne la sécurité humaine et le développement durable. Les changements environnementaux progressifs ou soudains, dont l'ampleur ne cesse d'augmenter, sont susceptibles de conduire à des vagues migratoires internes et internationales de plus en plus importantes, et notamment à des déplacements massifs de population. En outre, la migration a un impact avéré – positif ou négatif – sur l'environnement dans les communautés d'origine et de destination. Aujourd'hui, ces deux phénomènes influent de manière grandissante sur l'évolution des conflits anciens et sur l'émergence de nouveaux conflits.

2008/couverture souple, 107 pages,  
ISSN 1726-4030  
Anglais, Français et Espagnol  
US\$ 16.00



**Assessing the Costs and Impacts of Migration Policy: An International Comparison**

The impact and costs of migration policy measures are often unknown, and performance indicators may be very rudimentary. Several studies, especially in the United States, have tried to measure the costs and benefits of immigration. However, there have been few cross-national attempts to assess how countries evaluate their migration policies and programmes and what procedures and mechanisms they use to conduct those evaluations. This book provides a range of recommendations for improving the design and implementation of evidence-based and accountable policies in the field of migration and asylum.

2008/Softcover, 208 pages  
ISBN 978-92-9068-419-0  
English  
US\$ 32.00

**MIGRATIONS** est également disponible en version électronique

Veillez nous faire savoir quelle version de [Migrations](#) vous souhaitez recevoir :

Nom : .....

Email : .....

Veillez retourner ce formulaire à:

Publications Unit, Organisation internationale pour les migrations,

17 route des Morillons, C.P. 71, CH-1211 Genève 19, Suisse ou à : [publications@iom.int](mailto:publications@iom.int).